



Comité de bassin

Séance plénière

4 février 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal	4
4. Liste de présence	49



Comité de bassin

Séance plénière

4 février 2021

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière d'installation

Jeudi 4 février 2021

(à 9h30, visio zoom)

<https://zoom.us/j/99946768317>

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

Pour information
(I)

1. Accueil et installation par le préfet coordonnateur de bassin
2. Élection du président ou de la présidente du comité de bassin..... D
3. Adoption du règlement intérieur D
4. Élection des vice-présidents et des vice-présidentes du comité de bassin D
5. Élection des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne..... D
6. Élection des présidents et des présidentes des commissions permanentes
et territoriales du comité de bassin D
7. Élection au Comité National de l'Eau..... D
8. Élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest D
9. Élection à la commission relative au Milieux naturels..... D
10. Projet de calendrier de travail de l'année 2021..... I
11. Contribution du comité de bassin à l'élaboration de la future Stratégie Nationale pour la
Biodiversité (SNB)..... I
12. Procès-verbaux des séances des 17 septembre et 22 octobre 2020 I
13. Points divers

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GUTTON :

Nous vous remercions tous d'être présents pour ce premier comité de bassin de la nouvelle mandature.

Je vais, sans attendre, passer la parole à Mme Édith Chatelais, secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire, qui représente aujourd'hui M. Pierre Pouëssel, préfet de région Centre-Val de Loire et également préfet coordonnateur de bassin. Mme Chatelais va présider ce comité pour l'élection de son président ou de sa présidente.

ACCUEIL ET INSTALLATION PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Point n° 1 de l'ordre du jour

Mme CHATELAIS :

Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les représentants des usagers économiques et non économiques, mesdames et messieurs les représentants des services de l'État et des établissements publics de l'État, M. le Directeur général de l'agence de l'eau, je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence du préfet Pouëssel, préfet de région Centre-Val de Loire et préfet coordonnateur de bassin qui est empêché. Il attache un grand intérêt aux politiques de l'eau et à toutes les politiques publiques. Il aurait aimé certainement être présent avec vous pour installer ce comité de bassin renouvelé.

Il me revient donc de procéder à cette installation, d'abord en vous félicitant chaleureusement pour le mandat que vous avez reçu, que vous soyez un nouveau membre de ce comité de bassin ou que vous poursuiviez votre engagement au sein de cette instance.

Si vous permettez, je me réjouis aussi, notamment en tant que femme, du fait que vous avez tous réussi à observer la parité que nous devons désormais essayer de respecter autant que faire se peut dans toutes les instances qui relèvent notamment de l'État. Hors collège de l'État, que nous n'allons pas compter compte tenu du fait que les membres ne sont pas nommés intuitu personae mais es qualité, le nouveau comité est composé de 43 % de femmes et 57 % d'hommes. Un grand merci à toutes les organisations, à toutes les structures qui ont bien voulu respecter cette parité.

Le comité de bassin a un rôle majeur. Nous sommes en effet tous conscients de l'importance des enjeux autour de la question de l'eau, qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux. Ces enjeux sont de plus en plus prégnants compte tenu du changement climatique.

Les défis sont immenses et les réponses sont complexes et nécessitent l'engagement de tous ; complexes à définir car les enjeux de l'eau sont à la confluence de nombreux sujets, de nombreuses politiques ; complexes à mettre en œuvre car ses solutions nécessiteront une transition de notre société, de nos activités et de notre mode de vie que nous devons accompagner collectivement et ce sera notre rôle à tous pour la mandature de ce comité de bassin.

Trouver ces réponses nécessite donc d'échanger entre tous les acteurs de l'eau, de partager les problématiques, d'écouter, - je répète ce mot -, d'écouter les points de vue des uns et des autres. C'est tout l'intérêt de l'objectif de ce comité de bassin que nous appelons aussi le parlement local de l'eau. Vous avez été nommés pour six ans. Vous aurez donc un laps de temps pour vraiment travailler au fond.

En outre, la composition de ce comité de bassin permet de représenter l'ensemble des acteurs. Je vais vous donner quelques chiffres. L'instance est composée de 40 % d'élus, parlementaires et collectivités locales, de 20 % d'usagers non économiques, de 20 % d'usagers économiques et de 20 % de représentants de l'État. Cette instance doit donc nous permettre de trouver des solutions équilibrées tenant compte des différentes problématiques de préservation et de gestion de l'eau.

C'est chacun d'entre vous qui allez contribuer à ce dialogue, à ce travail collectif. En ce sens, votre mandat représente de votre part un très fort engagement. Je vous en remercie d'ores et déjà quoi qu'il se passe pendant les six ans.

Les réponses à définir ne sont pas uniques. Ce serait trop facile. En effet, le bassin est très grand. Il représente 30 % du territoire métropolitain. Les solutions doivent donc prendre en compte les différents contextes des territoires. Elles doivent également répondre aux enjeux de solidarité : solidarité amont/aval, solidarité zones urbaines/zones rurales qui sont au cœur des politiques de l'eau.

Il est souvent reproché que ces politiques soient définies à partir d'Orléans, loin des territoires du bassin. Cela fait trois ans que je suis en poste ici, j'ai souvent entendu cette critique. Certes, Orléans est le siège du bassin Loire-Bretagne, le siège aussi de l'agence de l'eau parce qu'il en faut bien un. Toutefois, ce n'est pas Orléans ni l'agence de l'eau, laquelle a par ailleurs des représentations territoriales, qui définissent les politiques de l'eau. C'est vous. C'est le comité de bassin. Vous êtes les décideurs. Vous êtes issus de l'ensemble des territoires du bassin. Vous êtes issus de l'ensemble de ses composantes.

Votre représentativité, la représentativité des territoires est très importante. Elle vous permettra d'identifier les meilleures réponses. Elle vous permettra aussi d'accompagner, parce qu'une fois que l'on a apporté les réponses, il faut aussi accompagner la mise en œuvre. Ce sera aussi votre rôle. Les structures sollicitées pour proposer des représentants ont veillé à respecter cet équilibre territorial. L'État s'y est également attaché dans les différents choix que nous avons réalisés pour les représentants associatifs et les personnalités qualifiées.

Je vais encore vous citer quelques chiffres pour objectiver ce constat. Hors collège de l'État qui est lui-même très divers dans sa composition, 26 % des membres sont issus de la région Centre-Val de Loire, 20 % de la région Bretagne, 19 % de la région Pays de la Loire, 17 % de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 11 % de la région Nouvelle-Aquitaine, 5 % de la région Bourgogne-Franche-Comté et 2 % de la région Normandie. Nous avons vraiment réussi à couvrir l'intégralité du bassin avec des proportions différentes selon les régions.

En résumé, en tant que membres du comité de bassin, votre rôle est d'être au cœur des politiques de l'eau, depuis leur définition au sein du comité de bassin, en portant les enjeux des acteurs et des territoires que vous représentez dans un esprit de dialogue et de travail collectif. C'est un sujet qui m'est très cher, donc travaillons ensemble depuis la définition des politiques de l'eau jusqu'à leur mise en œuvre, en accompagnant cette mise en œuvre avec les acteurs et avec les territoires.

Vous aurez l'occasion de vous immerger dans cette fonction puisque cette nouvelle mandature s'ouvre sur plusieurs dossiers majeurs, au premier rang desquels la finalisation de la révision de ce que nous appelons le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) pour la période 2022-2027. Cela va être vraiment votre premier gros dossier. Le deuxième est le programme de mesures et la révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Je sais, M. le directeur général, que l'ensemble des membres, nouveaux comme anciens, pourra compter sur la qualité des services de l'agence de l'eau pour les aider, pour les accompagner dans leur mandature. J'en profite pour vous remercier ainsi que vos services pour l'importance du travail réalisé, mais aussi pour la qualité de l'accueil que vous nous réservez à chaque fois.

Si vous permettez, je vais aussi remercier les services de l'État parce que ce n'est pas souvent qu'on le fait. On les oublie souvent, donc un grand merci à tous les services de l'État, qu'ils soient ici présents ou en distanciel.

Mesdames et messieurs les membres du comité de bassin, je vous souhaite de bons travaux, d'excellents travaux. Je vous félicite à nouveau pour ce mandat et je déclare le comité de bassin installé. Je donne maintenant la parole à M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau.

M. GUTTON :

Merci beaucoup, Mme la Secrétaire générale, représentant le préfet coordonnateur de bassin dans notre organisation des politiques de l'eau. Je vous remercie aussi pour les propos que vous avez tenus et de l'engagement du préfet coordonnateur de bassin que vous avez souligné. Il a souvent été présent à nos réunions, encore l'année dernière au moment du vote de la mise en consultation

du Sdage. Merci également à vos services qui sont très présents aux côtés de la Dreal et des services de l'agence de l'eau.

Je vais simplement jouer le rôle d'animateur. Je rappelle que dans cette séance d'installation, il va y avoir de nombreux votes, tout d'abord la présidence du comité de bassin qui sera le premier point, mais également les élections des deux vice-présidents ou vice-présidentes et des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau. C'est évidemment essentiel parce que c'est également le moment de la constitution des instances de gouvernance de l'agence elle-même.

Je rappelle que le conseil d'administration est issu du parlement de l'eau. C'est par cette élection que le comité de bassin désigne ses représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau. Je reviendrai tout à l'heure sur nos organisations.

Nous allons également désigner les présidents des commissions permanentes et territoriales. Il y aura des élections à la commission relative aux Milieux naturels qui est une commission particulière du comité de bassin puisque c'est celle qui est prévue par la loi. Elle a une composition qui est arrêtée au niveau national, contrairement aux autres commissions qui sont plus libres dans leur fonctionnement.

Nous aurons également les élections au Comité national de l'eau. Je le redis ici, même si j'ai eu l'occasion de le dire lors des deux réunions de préparation que nous avons faites en visioconférence où une centaine d'entre vous ont été présents : le Comité national de l'eau est en quelque sorte la représentation nationale ou la synthèse nationale des sept comités de bassin et même un peu plus en réalité parce qu'il y a les comités de bassin métropolitains et nous avons également les comités des départements d'outre-mer. C'est en quelque sorte le parlement national de l'eau présidé par M. Jean Launay et animé par la Direction de l'eau et de la biodiversité.

Puis, une élection un peu particulière et qui montre aussi le fonctionnement global du bassin de la Loire, c'est celle pour le comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest qui joue un rôle important dans la régulation de la Loire, à la fois en période de crues puisqu'ils peuvent écrêter une partie des crues, mais également pour assurer la régulation en période estivale.

Tous les membres du comité de bassin qui vont avoir à voter doivent avoir deux liens ouverts : un lien Zoom et le lien ProVote pour pouvoir voter à distance. Nous avons acquis, avec les autres agences de l'eau, l'outil ProVote qui doit permettre de procéder dans des conditions fluides à des votes multiples, ce qui va être le cas aujourd'hui.

Concernant Zoom, vos micros doivent être coupés mais je crois que c'est bien le cas en ce moment. Pour intervenir, n'oubliez pas de cocher la « main bleue » sur Zoom. Cela permettra aux animateurs de vous identifier. Ensuite, soit la secrétaire générale dans sa présidence, soit le président ou la présidente du comité de bassin après l'élection, vous donnera la parole.

Il est rappelé que toutes les séances plénières sont enregistrées afin de les retranscrire ensuite par écrit parce que nous faisons des comptes rendus exhaustifs. Nous vous invitons à rappeler votre nom quand vous prenez la parole pour l'enregistrement.

Concernant le logiciel ProVote, ce logiciel à distance permet à la fois aux membres d'émarger, donc de signaler leur présence. Il y a 146 personnes présentes. Une animatrice à distance assiste au vote et partage les résultats des votes à l'écran. Il y a un petit décalage de quelques secondes dans l'affichage. Chaque membre ne peut pas disposer de plus de deux pouvoirs et les pouvoirs doivent être intégrés dans le logiciel de vote. En principe, les membres qui ne sont pas présents ici ont dû le faire savoir les jours derniers.

Pour les nouveaux membres en particulier, même si beaucoup d'entre eux ont assisté aux deux visioconférences que nous avons organisées cette semaine et la semaine dernière - je les en remercie d'ailleurs parce que cela a été des moments d'échanges intéressants -, nous vous proposons seulement de rappeler les missions, les différentes structures. Mme la Secrétaire générale l'a fait en partie fait dans son propos. Néanmoins, je voudrais bien rappeler avec quelques diapositives ce que sont le comité de bassin, le conseil d'administration de l'agence et les services de l'agence de l'eau.

Concernant le comité de bassin, nous espérons pouvoir nous retrouver le plus vite possible en présentiel parce que la démocratie de l'eau doit se vivre. Le comité de bassin est qualifié de parlement de l'eau parce qu'il élabore de la réglementation - c'est le cas du Sdage - qui est arrêtée ensuite par le préfet coordonnateur de bassin.

Le comité de bassin a été constitué en 1964. C'est une structure mature de 190 membres. Mme Chatelais a rappelé sa composition qui évolue avec ce nouveau comité de bassin puisque l'ancien collège des usagers est maintenant scindé en deux collèges égaux : le collège des usagers économiques et le collège des usagers non économiques. Tous les acteurs de l'eau y sont représentés. C'est exceptionnel dans une politique publique d'avoir une instance qui associe l'ensemble des usagers. Ça l'était d'autant plus en 1964.

Le comité de bassin est le lieu de la concertation, de la participation et de la démocratie participative avant l'heure.

Le comité de bassin va élire son président ou sa présidente. C'est un moment important de l'installation du comité de bassin.

Aux côtés du comité de bassin, il y a le rôle central du préfet coordonnateur de bassin qui anime l'ensemble des services de l'État dans une instance qui est la conférence administrative de bassin, et qui est parallèle au comité de bassin. Les textes élaborés par le comité de bassin sont arrêtés par le préfet coordonnateur de bassin. Ils intègrent le cadre réglementaire et s'appliquent ensuite sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. C'est la mission des préfets de département, à travers notamment les MISEN (missions interservices de l'eau et de la nature), de mettre en œuvre.

J'ai évoqué tout à l'heure l'ensemble des commissions qui composent le comité de bassin. C'est important dans une assemblée de 190 personnes de pouvoir fonctionner dans des cercles plus restreints, plus spécialisés. Nous avons cinq commissions thématiques et cinq commissions territoriales. Édith Chatelais a rappelé que le bassin Loire-Bretagne est extrêmement étendu. Il est donc nécessaire aussi de pouvoir avoir cette démocratie participative au niveau territorial. Même si le contexte sanitaire ne permet pas aujourd'hui de faire fonctionner correctement ces commissions, il va bien falloir dorénavant les relancer, peut-être en visioconférence, mais nous espérons pouvoir le faire très vite en présentiel.

Nous avons également :

- une commission Communication et action internationale ;
- une commission Programme qui est commune au conseil d'administration et qui est en charge de l'élaboration et du suivi du programme d'intervention de l'agence de l'eau, donc le programme financier de l'agence de l'eau ;
- une commission qui traite des inondations et du plan Loire. Elle est surtout la commission administrative qui traite des questions d'inondation sous le pilotage du préfet de bassin et de la Dreal de bassin ;
- une commission Littoral puisque le bassin Loire-Bretagne a 40 % du littoral métropolitain ; c'est un sujet évidemment essentiel que nous traitons en général sur le terrain, du Mont Saint-Michel jusqu'à l'Île-de-Ré ; nous avons des commissions Littoral qui sont présentes sur ces territoires ;
- une commission Planification qui est centrale puisque c'est la commission qui traite du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;
- une commission Milieux naturels qui est commune à tous les bassins, qui traite notamment des sujets de biodiversité puisqu'aujourd'hui, nos instances sont compétentes aussi sur les questions littorales et sur le milieu naturel.

Concernant les commissions territoriales, la plus en amont, Allier-Loire amont, se trouve sur l'Auvergne et la Bourgogne. Loire Moyenne correspond à peu de choses près à la région Centre. En réalité, les limites sont hydrographiques, donc elles ne sont pas celles des régions administratives. Maine-Loire-Océan correspond plutôt à la région Pays de la Loire au sud de la Normandie. Vienne et Creuse se trouve plus à l'ouest. Puis, la Vilaine et les Côtières bretons correspondent au Massif armoricain pour l'essentiel.

Il est vraiment essentiel - je le dis aux nouveaux membres - de pouvoir participer à ces commissions qui préparent les travaux du comité pour véritablement s'investir sur les sujets que nous traitons.

Le comité de bassin réuni en séance plénière délibère sur la base des rapports présentés par les présidents ou présidentes des commissions, sous le regard du préfet qui veille à ce que les textes qui sont produits par le comité de bassin soient bien conformes à la législation et à la réglementation nationale et communautaire.

Les grandes missions du comité de bassin englobent la concertation et la gestion au sens très large sur ce territoire. J'ai parlé du Sdage mais en réalité, il est précédé d'un état des lieux. Nous

avons également intégré cette dimension « changement climatique ». D'ailleurs, le plan d'adaptation au changement climatique, qui a été élaboré par le comité de bassin par le passé, est maintenant intégré au Sdage.

Le comité de bassin peut également être consulté sur les Sage à l'échelon local ou sur les PAPI (programmes d'action de prévention des inondations). Il joue également un rôle important sur les redevances et sur les aides de l'agence puisqu'il doit également émettre un avis sur le sujet.

Le comité de bassin aura tout à l'heure à désigner ses représentants au conseil d'administration de l'agence, conseil constitué de 35 membres qui sera dorénavant présidé par le préfet coordonnateur ou la préfète coordonnatrice de bassin. Le conseil d'administration est constitué de 35 membres, dont une personnalité qualifiée, cinq représentants du collège des usagers non économiques, cinq représentants du collège des usagers économiques, onze représentants des collectivités, onze représentants de l'État désignés par le préfet coordonnateur de bassin et un représentant des personnels de l'agence de l'eau, en l'occurrence M. Rémy Marquès, qui a été élu par ses pairs avant la fin de l'année dernière.

Le conseil d'administration a également ses commissions, à savoir la commission Programme - dont le président ou la présidente doit être administrateur ou administratrice puisqu'il ou elle préside une commission mixte comité de bassin-conseil d'administration -, la commission Budget et finances, la commission des Aides qui alloue les aides de l'agence de l'eau et une commission d'Évaluation du programme d'intervention.

J'ai rappelé en quelque sorte les missions du conseil d'administration à travers les commissions :

- l'approbation du budget de l'agence de l'eau ;
- la préparation du programme d'intervention qui est ensuite soumis au comité de bassin ;
- l'allocation des aides ;
- le pilotage de la commission Évaluation.

Je rappelle que tout cela se fait dans un cadre contrôlé par l'État parce que l'agence de l'eau est un établissement public de l'État sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Le ministère de la Transition écologique est représenté par notre commissaire du gouvernement, Florence Clermont-Brouillet, qui est présente aujourd'hui avec nous. Le directeur ou la directrice générale est nommé par le ministre de la Transition écologique. Le président du conseil d'administration est nommé par le président de la République.

Les missions de l'agence de l'eau sont rappelées sur le diaporama. Je ne vais pas lire ce qui est présenté à l'écran. De toute façon, ces diaporamas sont présents sur l'extranet « instances ». Je le dis aux nouveaux membres. Vous avez un centre de ressources qui vous permet de retrouver l'ensemble des documents du comité de bassin ou du conseil d'administration. Là aussi, n'hésitez pas à solliciter le service des instances de bassin.

Je vais rappeler quelques chiffres. Le bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire métropolitain, avec 2 600 km de côtes. C'est un territoire à dominante rurale où l'agriculture occupe très largement 60 % du territoire avec la forêt.

Le bassin Loire-Bretagne compte 6 800 communes et 335 communautés de communes qui prennent progressivement l'ensemble des compétences dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement, GEMAPI). Une échéance a été fixée au 1^{er} janvier 2026 pour ce transfert complet de compétences. Les communautés de communes ont donc vocation à être nos interlocuteurs privilégiés. Le bassin compte également 36 départements et 8 régions administratives.

Par ailleurs, nous ne sommes pas seuls sur le territoire national. D'ailleurs, certains d'entre vous peuvent être également membres d'autres comités de bassin. Il existe sept bassins métropolitains, six agences de l'eau, avec 1 500 collaborateurs dans l'ensemble des agences de l'eau.

Merci beaucoup pour votre attention. C'était un rappel pour beaucoup d'entre vous. Néanmoins, c'est important de pouvoir le rappeler avant de procéder à l'élection du président du comité de bassin.

M. FAUCONNIER :

Pourriez-vous préciser qui pourra participer aux différentes commissions ? Ce sont a priori les membres du comité de bassin pour celles qui sont rattachées au comité de bassin. En revanche,

pour celles qui sont rattachées au CA, ce n'est pas tout à fait le cas. Certaines sont dédiées aux membres du CA et d'autres peuvent accepter des membres du CA et du CB.

M. GUTTON :

Notre comitologie est en effet complexe. Pour les commissions du comité de bassin, effectivement, il est prévu que tous les membres du comité puissent s'inscrire. Nous en reparlerons pour la commission Planification puisque nous pouvons avoir à certains moments des problèmes de représentation. Je le dis aux élus qui sont aujourd'hui très nombreux. Malheureusement, nous constatons ensuite qu'ils sont moins nombreux dans les commissions. Cela amène à des déséquilibres dans la représentativité des commissions du comité de bassin.

En revanche, la COMIN (commission relative aux Milieux naturels) a une composition particulière puisqu'elle est définie par des textes nationaux.

De la même façon, la commission Inondations-plan Loire, devenue une commission administrative de l'État pour les inondations, a également une comitologie particulière, nous y reviendrons tout à l'heure.

Quant à la commission Programme, elle est commune au conseil d'administration et au comité de bassin.

Par construction, tous les membres du conseil d'administration sont membres du comité de bassin. C'est le conseil d'administration qui va voter les propositions faites par les commissions. Les commissions du conseil d'administration sont composées uniquement, à l'exception de cette commission Programme et de la commission Évaluation de la politique d'intervention, des administrateurs.

Concernant la commission Littoral, la commission Inondations-plan Loire ou la commission relative aux Milieux naturels, il y a également des membres extérieurs au comité de bassin. Cela montre la diversité de nos organisations. Cela doit être sans doute la contrepartie de cette logique de démocratie participative.

La commission Évaluation est la commission « Évaluation du programme d'intervention ». Je le redis bien parce que quelquefois, on voudrait élargir son champ, mais c'est d'abord l'évaluation du programme d'intervention. Elle est composée d'abord des membres du conseil d'administration mais elle peut être élargie à des représentants du comité de bassin. C'est une discussion qui se fait au sein de la commission, l'objectif étant là aussi d'avoir une représentativité suffisante de cette commission pour traiter des sujets adaptés.

Les évaluations sont ensuite pilotées par des comités de pilotage qui sont organisés en fonction de la thématique. C'est évident que si l'on traitait de questions agricoles, on irait plutôt élargir à des représentants de l'agriculture. Puis, quand on traite d'autres sujets, on va faire appel à des experts.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE BASSIN

Point n° 2 de l'ordre du jour

Mme CHATELAIS :

Nous allons poursuivre l'ordre du jour par l'élection du président ou de la présidente du comité de bassin. Je prends la parole pour vous expliquer un peu le déroulement des opérations de vote parce que c'est quand même un moment important.

Nous allons procéder en plusieurs temps, premièrement l'appel des candidats, deuxièmement la procédure de vote, troisièmement le vote lui-même et quatrièmement l'annonce du résultat.

S'agissant de l'appel des candidats, je rappelle que le candidat ou la candidate doit être soit issu(e) du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, soit être une personne qualifiée.

Maintenant, je vais demander : qui est candidat ou candidate pour la fonction de président ou de présidente du comité de bassin ?

M. GÉRAULT :

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Burlot.

Mme CHATELAIS :

Merci beaucoup, M. Géralt. Nous notons donc la candidature de M. Burlot. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je laisse quelques minutes. À priori, il n'y a pas d'autres candidatures. Je vais donner la parole à M. Burlot pour qu'il se présente dans un premier temps, avant que nous procédions au vote.

M. BURLOT :

Mme la Secrétaire générale, M. le directeur général de l'agence de l'eau, mesdames et messieurs les directeurs, mesdames et messieurs, chers collègues membres du comité de bassin de notre bassin Loire-Bretagne, je voudrais commencer mon propos en ayant une pensée pour notre préfet coordonnateur et lui témoigner au nom de tous les membres du comité de bassin notre amitié, nos pensées et nos vœux de prompt rétablissement. Nous avons eu l'occasion il y a quelques semaines de le rencontrer. Je sais toute l'attention qu'il portait à notre agence de l'eau, à notre bassin. Je sais tout l'engagement des services de l'État à nos côtés pour porter ce dossier essentiel.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues membres du comité de bassin, je veux d'abord saluer les nouveaux venus - ils sont nombreux - et les rassurer un peu. Je me mettais à leur place tout à l'heure lorsque notre cher directeur général présentait le comité de bassin et l'agence de l'eau. Je dois vous avouer avoir mis un peu de temps à comprendre. Rassurez-vous, cela va venir progressivement. Comprendre le fonctionnement du comité de bassin d'un côté, de l'agence de l'eau de l'autre, et tout cela avec une rapidité extrême, ce n'est pas possible. Il y a beaucoup de subtilités. Je veux vraiment rassurer les nouveaux venus. Nous ferons tout évidemment pour vous mettre en confiance et vous permettre de participer le plus activement à nos travaux.

Je voudrais plaider ici un peu solennellement pour cette institution, non pas parce que je revendique la présidence, pas du tout, mais je pense que lorsque les législateurs en 1964 ont imaginé la loi sur l'eau, ils ont conçu un dispositif assez exceptionnel sur trois points, dont la cohérence hydrographique.

Nous vivons un peu dans un monde d'égoïstes. Chacun pour soi... Or, la cohérence hydrologique a besoin de tout sauf de cela. Il nous faut des cohérences et des solidarités dans les usages, notamment entre l'amont et l'aval. Ce bien commun est essentiel à la santé de nos populations et à la santé de nos territoires. Ainsi, d'avoir affirmé dans une loi la cohérence des bassins, c'est quelque chose de primordial. Le nôtre est très grand. Il s'étend du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à la pointe du Finistère, mais ceci dit, il a sa cohérence. Je souhaite que nous soyons très attentifs lorsque nous allons territorialiser ce travail dans nos schémas d'aménagement de gestion des eaux dans nos territoires, que nous soyons aussi empreints de cette cohérence et de la nécessité de travailler ensemble.

La deuxième chose que je voudrais souligner de cette exceptionnelle loi 1964, c'est la participation. Il n'y a pas une instance aujourd'hui en France qui permet ce que nous faisons ici, c'est-à-dire associer des élus, des agriculteurs, des industriels, des associations de protection de l'environnement, des services de l'État dans la co-construction d'une politique commune de l'eau. C'est ce que nous appelons la démocratie participative. On en parle beaucoup. Ici, c'est une réalité. Je veux vraiment défendre ce deuxième point.

Le troisième point, c'est l'eau paie l'eau et le principe du pollueur-payeur que nous connaissons tous. Il s'agit, à un moment donné, d'inciter collectivement à une prise de conscience du sujet et de mettre en œuvre nos politiques.

Je voudrais vous présenter ma candidature en faisant rapidement un bilan de mes trois ans passés ici à vous représenter. D'abord, j'estime que le rôle essentiel du président du comité de bassin, c'est d'écouter et de trouver les justes compromis. De toute façon, nous sommes sur des

compromis. Ma responsabilité est d'animer ce comité de bassin pour prendre conscience des enjeux. Je veux me féliciter que lors de la dernière mandature, celle qui vient de s'écouler, nous ayons pu appréhender pour la première fois les conséquences du dérèglement climatique. En effet, c'est une donnée nouvelle que nous n'avions pas jusqu'alors. Nous voyons bien que cette question du dérèglement va impacter considérablement les politiques de demain. Nous ne pouvons pas délier le problème de la qualité du problème de la quantité, ce qui nous oblige en termes de gestion des usages entre l'ensemble des acteurs. Pour réussir une politique de l'eau, nous ne ferons pas les uns contre les autres, nous devons faire les uns avec les autres.

Je voudrais aussi vous dire qu'il a fallu se battre, et le combat n'est pas terminé, sur le plafond mordant. Je rappelle que Bercy a plafonné les prélèvements et l'usage de ces prélèvements pour un retour sur investissement des collectivités et des acteurs de l'eau. Ce n'était pas un bon signe. Avec l'ensemble des présidents de comité de bassin, nous nous sommes battus. Nous avons obtenu d'ailleurs de la part de l'État un assouplissement de ce plafond mordant. Nous avons même obtenu, au comité de bassin Loire-Bretagne, une péréquation interbassins.

Je vais juste donner un chiffre pour expliquer mon propos. Le bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire national. C'est un peu moins de 400 millions de redevances. Le bassin Seine-Normandie représente 23 % du territoire national pour 900 millions de redevances. Vous voyez bien à travers ces chiffres que finalement, une nouvelle fois, les territoires ruraux sont plutôt défavorisés par rapport à l'action publique autour de ce bien commun.

Obtenir une péréquation de la part des autres bassins est pour nous essentiel. Cela remet en situation une question fondamentale. Il faut que nous aidions demain ceux qui protègent et non pas ceux qui détruisent. Aujourd'hui, toute la fiscalité locale encourage plutôt l'artificialisation des sols que la préservation des ressources. Quand vous faites une zone d'activité, quand vous faites un lotissement, pour le territoire concerné, c'est de la fiscalité nouvelle. Quand vous protégez une zone humide, vous n'avez que la contrainte. Il va donc falloir changer les règles du jeu et ce sera l'un de mes combats.

Le troisième point important, c'est la solidarité amont/aval et ville/campagne. L'agence de l'eau est le seul outil de péréquation financière qui existe aujourd'hui - et je m'en félicite - entre la ville et la campagne. Il faudra sans doute aller plus loin pour faire que ces solidarités facilitent les règlements des conflits d'usage.

Pour finir, je voudrais vous dire que nous avons besoin de toutes les parties pour gagner. Nous avons besoin de débats. Nous avons besoin de différences. Nous avons besoin d'exprimer nos différences. La différence fait aussi la richesse de la décision. Je n'ai pas peur du débat. Je serai le garant de ce débat entre les parties.

Je voudrais vous dire, pour conclure, que ce débat ne pourra être mené à bien que si nous sommes capables de défendre les services de l'agence de l'eau et de défendre les services de l'État autour de ces politiques. C'est la question de la gestion du personnel. Je remercie M. le directeur général d'avoir travaillé sur les délégations régionales parce que c'est au plus près des acteurs locaux que nous serons entendus et écoutés.

Mesdames et messieurs, le travail reste important. Certes, notre projet de Sdage a fait l'objet de discussions et d'un vote très serré. Il n'empêche que quand je lis l'avis qui vient d'être produit par l'autorité environnementale, laquelle a la réputation d'être parfois très sévère, je dois vous avouer que j'étais assez satisfait. Certes, nous devons encore progresser. Néanmoins, quand je lis d'autres rapports sur d'autres projets de Sdage, je me dis que le travail que nous avons engagé était de qualité. Évidemment, il faudra aller encore plus loin.

Au moment où l'on parle beaucoup de biodiversité, n'oublions pas que l'OFB est financé à 80 % par les agences de l'eau. À un moment donné, il faudra que collectivement, nous trouvions une fiscalité dédiée et pour l'eau et pour la biodiversité. C'est un travail en commun que nous mènerons certainement ensemble. N'y voyez surtout pas une critique de l'action de l'État, Mme la Secrétaire générale, mais l'envie de partager avec vous cette ambition pour le bassin. Voilà, mesdames et messieurs, l'objet de ma candidature. Je vous remercie.

Mme CHATELAIS :

Merci beaucoup, M. Burlot. Il m'appartient d'annoncer la liste des candidats : est candidat à la fonction de président du comité de bassin M. Burlot.

M. DEGUET :

Je m'appelle Gilles Déguet, représentant des APNE. Je suis situé en région Centre-Val de Loire. Je voulais m'adresser à vous, mes chers collègues. Je veux m'adresser aussi à vous, M. le futur président du comité de bassin. Je vais vous dire avec une certaine gravité que je vais voter pour vous avec confiance et avec vigilance.

La gravité vient de la situation. Vous postulez à la présidence de notre comité de bassin dans une période absolument cruciale où toutes les crises écologiques atteignent une gravité inégalée, de surcroît en se renforçant les unes les autres. Continuer comme avant, comme si de rien n'était, c'est de moins en moins une option possible.

L'érosion de la biodiversité atteint des niveaux catastrophiques et parmi toutes les biodiversités, celle des milieux aquatiques est l'une des plus atteintes, particulièrement les milieux aquatiques d'eau douce. Les autres aussi sont très atteintes mais c'est encore pire pour celle qui nous concerne.

En dépit des efforts fournis, nous n'arrivons pas à avancer significativement sur les objectifs de bon état de la DCE. Les associations et des ONG ont mis en avant les lacunes de l'État dans la lutte pour le climat, mais nous ne respectons pas non plus nos engagements pour la préservation des masses d'eau.

Dans la conclusion de l'avis récemment paru sur notre actuel projet de Sdage que nous lisons tous, l'autorité environnementale note que « les moyens ne sont pas à la hauteur des écarts encore significatifs avec les objectifs. » L'avis attribue une part de l'échec à des politiques publiques parfois contradictoires ayant des incidences sur la qualité et la quantité de la ressource en eau. Elle préconise « de porter des messages d'évolution forts auprès des représentants de l'industrie et de la profession agricole ».

Nos associations ont mis une dizaine d'années à convaincre la population des périls causés par l'augmentation de l'effet de serre. Le dérèglement climatique est maintenant là. Il atteint des milieux déjà fragilisés par toute une série d'interventions que nous connaissons sur les milieux, les zones humides, la morphologie des cours d'eau.

Notre comité de bassin s'est penché sur les conséquences de ce changement désormais présent. Il a insisté, et je veux insister à mon tour, sur les solutions fondées sur la nature et sur les capacités de résistance naturelle des milieux. Or, la tentation reste grande de compenser ces déficits causés par l'intervention humaine par de nouvelles artificialisations, par la poursuite de la fuite en avant et entre ces deux conceptions, il existe un dissensus profond.

Nous sommes profondément attachés aux agences de l'eau et au comité de bassin. Nous n'y avons pas toujours eu une place à la hauteur des enjeux que nous défendons, mais le dialogue permet l'évolution des idées et des actions.

Nous connaissons, M. le futur président, et nous partageons votre attachement et vos efforts pour défendre les acquis. L'élaboration du Sdage a été chaotique, mais le dysfonctionnement ne vient pas de l'intérieur mais bien d'actions de lobbying pour remettre en question les orientations prises. Nous contestons ces actions de contournement des instances légitimes, auxquelles malheureusement certains secteurs de l'État se prêtent parfois et je sais que vous en avez vous-mêmes été l'objet.

M. le futur président, nous n'accepterons pas que la démocratie, la transparence, le débat, la délibération soient remis en cause dans notre assemblée. Nous vous demanderons de ne pas modifier notre règlement intérieur à la hussarde. Nous voulons une réflexion approfondie et nous n'accepterons pas que soient minorées notre représentation, ni celles de tous les acteurs qui ont moins de membres présents dans le comité ou moins de moyens. Nous souhaitons que les agents jouent leur rôle de défense des écosystèmes aquatiques et nous y mettrons toute notre énergie. C'est là l'engagement que nous voulons prendre avec vous.

Mme CHATELAIS :

Avant que je ne passe la parole à la salle, nous avons une demande de prise de parole en distancié de Mme Rousset, représentante du conseil départemental de Haute-Loire.

Mme ROUSSET :

Merci, Mme la Secrétaire générale. Bonjour à tous, chers MM. Burlot et Gutton et très chers collègues, je suis très contente d'entendre M. Burlot se présenter mais au préalable, je voulais remercier Mme la Secrétaire générale pour son propos d'introduction que je trouve très précieux puisqu'elle a insisté sur la notion de dialogue, d'écoute et d'écoute respectueuse. Je pense qu'en ce lieu de concertation, tant que nous fonctionnerons avec un système de stigmatisation des acteurs, nous aurons toujours du mal à arriver à des solutions sereines.

Ensuite, je voudrais signaler un point que je remercie M. Burlot d'avoir évoqué, qui nous échappe un peu au comité de bassin alors que ce serait finalement le fond de notre problème. Quand nous regardons le travail que nous avons effectué, notamment à travers le projet de Sdage, ce sont d'énormes documents avec des multitudes de prescriptions et de restrictions. C'est pour cela qu'ils sont tout à fait colossaux. Malgré tout, nous n'arrivons pas à nos fins avec de tels systèmes de réglementation. Je remercie M. Burlot de souligner encore une fois cette histoire de fiscalité locale qui encourage à l'artificialisation des sols. Je crois vraiment que nous ne nous focalisons pas sur le bon sujet et que nous vivons dans un monde global. Par conséquent, il faut s'attacher à tous les pendants de notre fonctionnement de territoire et non pas à fonctionner en solo comme nous le faisons aujourd'hui parce que c'est pour cela que nous n'y arrivons pas. Merci, M. Burlot, pour votre engagement.

M. FAUCONNIER :

Je suis représentant des usagers économiques. Je souhaitais tout d'abord remercier notre futur président, M. Burlot. Cher Thierry, merci du travail que vous avez accompli sur la précédente mandature. Nous souhaitons aussi vous remercier pour votre candidature pour cette nouvelle mandature. Comme vous l'avez dit, il va falloir que vous travailliez pour trouver les bons équilibres entre l'amont et l'aval, que vous vous occupiez également de tout ce qui va être lié au réchauffement climatique. Il faudrait que vous ayez aussi la notion du bien-être et de la nécessité de maintenir l'équilibre écologique, mais aussi de maintenir l'activité du monde économique.

Pour cela, il faudrait que vous soyez vraiment attentif, notamment de tout ce qui va se passer et se dire dans les commissions. Vous savez que le réchauffement climatique est un problème crucial pour notre monde économique puisque l'eau nous fait vivre. Il va falloir, dans la future mandature, que nous trouvions les bons équilibres pour permettre à tous de continuer à vivre et à se développer également. Sachez que le monde économique a fait, fait et fera encore d'énormes efforts pour accompagner tout ce qui concerne les économies, la biodiversité et l'amélioration de la qualité de l'eau. Nous comptons donc sur vous pour nous assister dans ce domaine. Merci, Thierry. Le collège des usagers économiques votera pour vous.

M. NOYAU :

J'aurai les mêmes propos que M. Fauconnier. Nous soutiendrons votre candidature. Nous serons de nouveau très présents sur tous les dossiers qui concernent aussi bien le petit cycle que le grand cycle de l'eau, et ce, sans dogme. Nous veillerons à ce que l'agriculture ne soit pas en permanence la variable d'ajustement.

Le président de la République a parlé de souveraineté alimentaire. Sans eau, nous achèterons de l'eau ailleurs, donc nous ne pourrons pas répondre à cette souveraineté alimentaire. Il nous manque 50 % de fruits et de légumes. Il nous manque des protéines. Nous importons 70 % de nos protéines. Nous devons aussi abreuver nos animaux.

Cela passera par le stockage de l'eau. C'est un dossier qui est très compliqué à discuter au sein de notre comité pour deux raisons, d'abord le changement climatique avec des excès dans tous les sens, aussi bien des excès de chaleur que des périodes sans eau, puis des périodes avec excès d'eau. Prélever 1 à 2 % de plus d'eau ne changera rien pour évacuer le bouchon vaseux. L'autre raison, c'est l'artificialisation des sols. Nous voudrions aussi que cela s'arrête. Le fait d'artificialiser les sols augmente encore plus la vitesse de l'eau qui s'écoule vers l'estuaire.

Concernant l'objectif de la qualité des eaux, nous voulons bien 100 %. L'objectif est à 61 %. Nous savons bien que nous ne l'atteindrons pas. Nous avons fixé un objectif de 45 %. Nous ne pourrons réellement pas atteindre plus que 45 %, sachant qu'un article dégradé suffira pour que la masse d'eau ne soit pas en bon état.

Nous veillerons aussi à ce que ce Sdage ne soit pas prescriptif, que ce soit juste un cadre et qu'il laisse l'autonomie aux territoires, le dernier kilomètre.

M. ALBERT :

Je suis maire de Vausseroux et membre du comité de bassin depuis déjà quelque temps, également membre du conseil d'administration depuis trois ans. Je veux saluer le travail qu'a accompli M. Burlot, notamment pendant ces trois ans. Nous avons beaucoup échangé. Nous avons beaucoup travaillé, ensemble, sur le conseil d'administration et le comité de bassin. Je voulais saluer tout cela et dire aussi tout le bénéfice que nous avons pu tirer du fait qu'il ait pesé de tout son poids dans la solidarité entre agences, ce qui a été un point important pour notre agence Loire-Bretagne.

Mme CHATELAIS :

Je vais vous rappeler à chacun et chacune les modalités de la procédure de vote parce que c'est important. Sont appelés à voter les membres du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, du collège des usagers non économiques et du collège des usagers économiques. Si vous avez des pouvoirs, n'oubliez pas de voter pour le pouvoir qui vous a été donné.

Je précise que les représentants du collège de l'État et de ses établissements publics ne prennent pas part à ce vote du président du comité de bassin.

Le scrutin a lieu en deux tours. Au premier tour, la majorité absolue est requise et au deuxième tour, la majorité relative est requise.

Nous allons donc procéder au vote. Je vais demander à l'animatrice de ProVote d'ouvrir le vote.

M. GUTTON :

137 personnes sont présentes hors collège de l'État. Nous les remercions d'ailleurs d'être présentes personnellement. Avec les pouvoirs, cela fait 151 suffrages. Vous avez tous reçu un mail qui vous permet d'accéder à ProVote avec un mot de passe.

Mme CHATELAIS :

Les sujets numériques ne sont pas faciles. C'est aussi une autre partie de mon travail d'aider aux usages. S'il y a des personnes qui rencontrent des difficultés, merci de vous signaler. Nous trouverons des dispositions pour que vous puissiez voter d'une autre façon si vous n'avez pas réussi à le faire électroniquement par ProVote.

M. GUTTON :

Comme l'a proposé Mme la Secrétaire générale, n'hésitez pas à vous faire connaître. En l'occurrence, il n'y a qu'un seul candidat. Toutefois, nous aurons d'autres votes où il pourrait y avoir plusieurs listes ou plusieurs candidats. Il est important que chacun puisse voter correctement. Mme Kerboriou nous dit qu'elle a pu voter. Cela doit marcher sur tablette et téléphone portable. Tout le monde doit pouvoir voter même si ce serait moins commode sur un petit écran que sur une tablette ou un ordinateur.

Mme CHATELAIS :

Y a-t-il encore des personnes en difficulté avant que nous clôturions ce vote ? De toute façon, comme l'a dit M. le directeur général, nous aurons tout à l'heure plusieurs votes de commission, donc il est important que nous prenions le temps pour le premier vote. Merci de vous signaler si vous avez une difficulté.

M. GUTTON :

Vous pouvez vérifier votre vote en allant sur « mes votes » dans votre nom en haut à droite. Je pense que nous allons pouvoir arrêter le vote.

Mme CHATELAIS :

Mme l'animatrice de ProVote, si vous voulez bien arrêter le vote.

- *Élection du président du comité de bassin.*
- ***M. Burlot est élu à la majorité (130 voix pour, 7 votes blancs).***

Mme CHATELAIS :

M. Burlot est donc président du comité de bassin. Je vais lui laisser ma place à la tribune.

M. le président :

Mes chers collègues, merci de votre confiance. Nous allons essayer d'être collectivement à la hauteur. Vous avez pris la parole pour dire les choses et vous l'avez fort bien fait. Les enjeux sont considérables. J'ai une pensée pour Joël Pélicot qui n'est pas parmi nous puisqu'il n'est plus élu. Dans la continuité de tout ce qui s'est passé ici depuis de nombreuses années, je pense que nos différences d'appréciation des sujets doivent être une richesse pour tous. J'essaierai d'être votre animateur pour que nous sortions du mieux possible par le haut sur ces sujets majeurs. Je vous adresse encore mes remerciements et sans plus attendre, nous allons poursuivre l'ordre du jour afin de faire en sorte que maintenant que nous avons testé le processus d'élection, nous puissions aller plus vite. Merci, Mme la Secrétaire générale. Merci beaucoup de votre présence et de votre attention.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE BASSIN

Point n° 3 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Ce que nous vous proposons aujourd'hui au vote, c'est un projet de règlement intérieur qui est en fait le texte du précédent comité de bassin revu à la lueur des évolutions législatives et réglementaires.

Nous avons eu des retours sur un petit point, donc je vous proposerais bien de le modifier. Nous avons indiqué dans le texte qu'un délai de cinq jours pour la fourniture des documents pouvait être suffisant puisque c'est ce que prévoit le texte national. Pour autant, il nous a été fait remarquer - et nous le comprenons parfaitement - que cinq jours, c'est beaucoup trop court. Ce n'est d'ailleurs pas la pratique. Certes, il nous arrive d'être tout juste mais nous respectons un délai de quinze jours habituellement. Nous vous proposons donc simplement de remettre quinze jours. Exceptionnellement, le président du comité de bassin pourrait accepter à certains moments un délai plus court mais sûrement pas sur l'ensemble du dossier.

Nous vous proposons simplement de modifier cela, puis de voter le projet tel qu'il est rédigé aujourd'hui, sachant qu'ensuite, il reviendra au bureau du comité de bassin de reprendre ce texte et de pouvoir vous proposer ultérieurement, le cas échéant, des ajustements rédactionnels.

M. DEGUET :

Je vous remercie puisque nous avons signalé qu'un délai de cinq jours par rapport à des personnes qui représentent des structures ne permettait pas réellement une vraie démocratie et un vrai mandatement. Nous savions que la pratique ici était de donner quinze jours. Vous me confirmez que le texte que nous votons, c'est quinze jours. Encore une fois, je vous remercie pour cela.

M. GUTTON :

J'ai insisté tout à l'heure sur l'importance des commissions. Tous les textes qui arrivent au comité de bassin ont été travaillés dans les commissions. Vous trouvez toujours sur l'extranet des instances tous les documents qui ont été présentés en commission. En réalité, les documents qui arrivent au comité de bassin sont disponibles sur l'extranet bien avant. Puis, la version définitive soumise au comité de bassin sera bien mise en place sur l'extranet quinze jours minimum avant le comité de bassin qui aura à se prononcer, ce qui nous paraît effectivement plus raisonnable que cinq jours, sauf s'il y a une urgence.

M. DORON :

J'ai une observation concernant le titre 4 concernant la composition du bureau et l'article 7. Je voulais attirer votre attention et je souhaite qu'il soit amendé puisqu'indépendamment de toute considération relative aux présidences qui pourraient siéger au bureau, malheureusement le collège des pêcheurs et protecteurs des milieux aquatiques ne bénéficie pas d'un représentant ou d'une représentante. Je souhaite que ce soit amendé en ce sens parce qu'il y a une composition qui aujourd'hui n'apparaît pas suffisamment représentative, équilibrée et équitable avec l'absence de représentation du collège ou du sous-collège que je représente.

M. GUTTON :

L'ancien président du comité de bassin avait adapté la composition du bureau selon les présidences de commission et les vice-présidences. Il avait complété la liste de façon à ce que tout le monde soit présent. Il se trouve que vous y étiez présent au nom de la présidence de la COMIN. En réalité, il y avait bien tout le monde. C'était le plus important.

M. DORON :

Je confirme ce constat et je le partage. Néanmoins, imaginez que demain, le représentant des structures associatives de pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques n'ait pas une vice-présidence ou une présidence, il n'y aurait plus de représentant au sein du bureau.

M. le président :

Je propose une solution. Pour faire simple, nous allons au bout de nos votes. Puis, si jamais vous n'étiez pas présent, nous ferons en sorte de modifier le règlement intérieur. Cela vous va-t-il, M. Doron ?

M. DORON :

Sur la forme, M. le président, et vous m'excuserez d'insister, je ne suis pas persuadé que ce soit une garantie suffisante. D'abord, en matière d'affichage, j'ai parlé de principe du respect de la représentativité, de justice et d'équité. Il me semble important malgré tout de le prévoir.

M. le président :

Certes, mais si vous étiez élu à la présidence de la COMIN, il y aurait deux représentants.

M. DORON :

J'entends bien que cela puisse poser difficulté. Auquel cas, il faudrait, à mon avis, que chaque représentant désigné soit de la profession agricole, d'une association de protection de la nature ou une personne qualifiée, sauf si le poste est déjà occupé au titre d'une vice-présidence ou une présidence de commission.

M. GUTTON :

Nous pouvons en garder le principe général pour tous les collèges. L'objectif est d'avoir un bureau suffisamment resserré. Il s'agit de ne pas avoir une surreprésentation ou à l'inverse une non-représentation.

M. DORON :

Je suis vigilant à cela.

M. le président :

Nous allons faire ainsi. Sur le règlement intérieur, avez-vous d'autres observations ? Sinon, je vous propose de le mettre au vote.

M. GUTTON :

Nous vous proposons d'utiliser à nouveau ProVote. Vous devez voir apparaître « pour », « contre » et « abstention ».

M. le président :

Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

En l'occurrence, tout le monde peut voter. 189 suffrages sont attendus. Testez bien ProVote qui a vocation à devenir notre outil de vote. Puis, par la suite même quand nous pourrions revenir en présentiel, nous garderons sans doute la possibilité d'avoir des votes à distance. Nous aurons besoin pour cela d'un outil dédié. En réalité, les 189 sont la totalité des membres du comité de bassin. Il nous manque encore une représentante de la région Pays de la Loire mais nous l'aurons dans quelques jours.

M. le président :

Il y a eu 159 suffrages exprimés. Le vote est clos.

- *Adoption du règlement intérieur du comité de bassin.*
- *Adoptée à la majorité (156 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-01 du 4 février 2021.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTES DU COMITE DE BASSIN

Point n° 4 de l'ordre du jour

M. le président :

Le comité de bassin élit tous les trois ans un président et des vice-présidents. Il est procédé à ces élections par un vote au scrutin secret à deux tours. Au premier tour, la majorité absolue est requise. Au deuxième tour, la majorité relative est requise. Qui est candidat pour ces postes ?

M. GUTTON :

Il faut procéder en deux temps puisque nous avons un représentant du collège des usagers non économiques et un représentant des usagers économiques.

Élection à la vice-présidence (usagers non économiques)

M. DORON :

M. le Président, M. le Directeur, mesdames et messieurs, je présente ma candidature au poste de vice-président des usagers non économiques, poste que j'occupais dans le précédent mandat.

M. GUTTON :

Pour le vice-président issu du collège des usagers non économiques, assez logiquement ne votent que les usagers non économiques. Il est élu parmi ses pairs. Il n'y a que 38 suffrages attendus.

M. le président :

J'en appelle au collège des usagers non économiques pour la candidature de M. Doron. Le vote est ouvert.

- *Election du vice-président du collège des usagers non économiques.*
- ***M. Doron est élu à l'unanimité (34 voix pour).***

Élection à la vice-présidence (usagers économiques)

M. GUTTON :

Pour les acteurs économiques, nous avons reçu deux candidatures : M. Fauconnier et M. Noyau.

M. NOYAU :

Je retire ma candidature au profit de celle de M. Fauconnier.

M. FAUCONNIER :

Je me porte candidat au poste de vice-président pour le collège des usagers économiques.

M. le président :

Nous allons procéder à l'élection du deuxième vice-président. Pour les acteurs économiques, il est proposé la candidature de M. Fauconnier. Je vous propose de lancer les opérations de vote.

M. GUTTON :

Ne votent que les usagers économiques, soit 38 personnes attendues.

- *Election du vice-président du collège des usagers économiques.*
- ***M. Fauconnier est élu à la majorité (36 voix pour, 1 vote blanc).***

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n° 4 de l'ordre du jour

M. le président :

Je précise, pour les nouveaux venus, que le comité de bassin va désigner ses membres qui vont siéger au conseil d'administration de l'agence de l'eau qui va instruire, avec les services de l'État et les services de l'agence, sous la présidence de M. le préfet coordonnateur de bassin, toutes les attributions d'aide financière qui peuvent être données aux territoires, aux acteurs économiques et aux acteurs environnementaux pour notre institution. C'est donc un vote important qui a fait l'objet d'un travail et sans plus attendre, je passe la parole à M. Albert.

Élection du collège des collectivités territoriales (11 postes)

M. ALBERT :

Depuis quelques semaines, j'ai échangé avec vous, les élus, sur cette liste du conseil d'administration. Vous avez été beaucoup à vouloir vous impliquer dans le domaine de l'eau. La liste doit être de onze et pas plus. Je sais que certains seront frustrés de ne pas être dans ce conseil d'administration. Mme la Secrétaire générale disait qu'il faut être à l'écoute de tous. J'ai donc le projet de créer une plateforme d'échanges pour que tous les élus soient amenés à apporter leurs idées sur le conseil d'administration, sur son travail et pouvoir échanger sur la révision du 11^e programme qui nous attend dans quelques mois. C'est le premier point.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait de la cohérence et de la solidarité comme l'a dit M. Burlot, notamment de la solidarité urbain/rural. Nous l'avons déjà. Il faudrait peut-être aller plus loin dans l'amont/aval. Ce sont des sujets que nous aurons à travailler ensemble, et que je vous proposerai.

Indépendamment de cette liste que j'ai préparée avec les membres, le plus important, c'est d'avoir une équipe soudée d'élus comme nous le faisons dans nos associations de maires ou de conseillers départementaux, comme il est fait à l'Association des maires de France, que nous soyons unis pour la politique de l'eau.

Cette liste de conseil d'administration se doit d'être paritaire. Nous avons travaillé sur cette parité avec cinq femmes et six hommes. Dans cette liste, nous avons également six anciens et cinq nouveaux. Cette liste est composée de différentes collectivités, que ce soit des communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des départements et des régions. Elle prend aussi en compte les zones rurales, de montagne, le littoral, les zones urbaines ainsi que le zonage géographique.

Les personnes proposées sont les suivantes :

- Moi-même, Philippe Albert, qui suis maire d'une petite commune des Deux-Sèvres. Je suis au conseil d'administration de l'agence de l'eau depuis trois ans en tant que président de la commission des Aides et élu sur mon territoire dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de GEMAPI.
- Mme Gallien est maire de Vorey. Elle est conseillère départementale de Haute-Loire. Elle a été nommée au titre des communes de montagne. Elle est aussi une ancienne administratrice.
- M. Gérault est conseiller régional des Pays de la Loire. Il assure la présidence de la commission Programme. Il est aussi un ancien administrateur.
- Mme Grivotet est vice-présidente d'Orléans Métropole et maire de Saint-Jean-le-Blanc. Elle est nouvellement élue et représente les agglomérations de plus de 100.000 habitants.
- M. Orvain est conseiller régional de la région Aquitaine. Il est aussi un ancien administrateur.
- Mme Lamour est présidente de l'Épage Bas-Léon, région Bretagne. Elle est élue au titre du groupement de collectivités dans le domaine de l'eau.
- M. Gandrieau est maire de Sainte-Pexine. Il est élu au titre des communes rurales de Vendée. Il est aussi un ancien administrateur.

- Mme Haas est adjointe au maire de Tours, Indre-et-Loire, région Centre. Elle est élue au titre des autres communes.
- M. Michel est vice-président de Laval Agglo (Mayenne). Il est élu au titre des groupements de communes. Il est aussi un ancien administrateur.
- Mme Rousset est conseillère départementale des Haute-Loire, région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle serait nouvelle administratrice.
- M. Poirier est vice-président du Grand Poitiers, région Aquitaine. Il est élu au titre des agglomérations de 100 000 habitants.

Nous avons essayé de construire cette liste avec toute cette diversité. Nous avons vraiment envie de mettre en œuvre la politique que vous déciderez au comité de bassin dans son ordre général et de l'appliquer dans les programmes de mesures et les aides qui pourront être accordées. Je souhaite travailler avec vous, tous et toutes, dans cet esprit de politique de l'eau et de bonne politique de l'eau.

M. GÉRAULT :

Je veux insister sur deux points. Premièrement, cette liste est le fruit d'un travail collectif construit de l'ensemble des territoires, de l'ensemble des strates, de l'ensemble aussi des sensibilités politiques. Pour moi, c'est un sujet qui est vraiment majeur. Nous nous sommes battus à quelques-uns pour faire en sorte qu'il y ait une liste unique des collectivités, pour montrer que nous sommes unis face à l'enjeu de l'eau et que nous sommes en capacité de dépasser nos différences, comme l'a dit le président dans son discours introductif, pour en faire une richesse au service de l'intérêt général que représentent les collectivités territoriales à travers la thématique de l'eau. Je veux vraiment insister sur ce point.

Deuxièmement, il s'agit aussi de démontrer notre capacité à peser ensemble dans le sens de cet intérêt général à un moment où il faut se battre. M. Burlot a dit combien nous nous sommes battus durant trois ans, mais depuis plusieurs années pour ceux qui étaient là avant, face aux capacités financières des agences. Nous avons fait bloc, notamment au niveau des collectivités, pour permettre un certain nombre de succès même si le combat n'est pas fini.

Puis, face à une reprise en main par l'État d'un certain nombre de sujets, nous voulons absolument, nous collectivités, continuer à faire entendre la voix du terrain, la voix des acteurs qui font la transition écologique au quotidien et qui font en sorte que nos territoires vivent avec un enjeu de plus en plus prégnant des thématiques de l'eau dans cette dimension environnementale, mais aussi de santé, d'aménagement du territoire, de développement de nos populations et de développement économique. L'enjeu des élus, c'est bien de faire en sorte que l'on dépasse les intérêts particuliers pour porter l'intérêt général.

C'est vraiment dans cet esprit que nous avons construit cette liste. Je veux saluer chacun et chacune de cette liste. Il n'y a pas d'ordre. Il y a un bloc uni face à un enjeu qui est pour nous essentiel de faire en sorte que nous écrivions le Sdage et que nous fassions le bilan du 11^e programme dans l'intérêt général. Je veux remercier encore une fois M. Burlot de sa confiance.

Mme RIVET :

Je suis conseillère régionale Centre-Val de Loire. Je veux remercier M. Albert et M. Burlot. Je veux aussi saluer la constitution de cette liste unique qui est effectivement le reflet de ce que M. Burlot a dit en préambule, c'est-à-dire le souhait d'un travail conjoint et acharné dans les années à venir au sein de l'agence.

Je veux rappeler à quel point l'urgence climatique impacte la question de l'eau et qu'il faut agir rapidement, de manière efficace. Nous disons que l'eau est un bien commun mais au-delà, il va falloir travailler de manière sérieuse et efficace à non seulement préserver sa qualité - nous connaissons les enjeux sur notre bassin -, mais aussi à la préserver tout court, se détacher de l'idée que l'eau est une ressource inépuisable. Pour mener à bien ce travail, il faut que nous ayons une équipe soudée. Je remercie M. Albert du travail qu'il a mené.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Si personne ne souhaite présenter une autre liste, mes chers collègues, je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Peuvent voter cette fois-ci tous les représentants du collège des parlementaires et collectivités, c'est-à-dire 61 personnes présentes ou représentées sur les 75 suffrages attendus.

M. le président :

Le vote est clos. Je vous propose de procéder au résultat.

- *Élection des onze représentants et représentantes des collectivités au conseil d'administration (M. Albert, Mme Gallien, M. Gérault, Mme Grivotet, M. Orvain, Mme Lamour, M. Gandrieau, Mme Haas, M. Michel, Mme Rousset et M. Poirier).*
- **La liste proposée est élue à la majorité (55 voix pour, 5 votes blancs).**

M. le président :

Bravo aux nouveaux administrateurs. Je sais que la tâche est lourde. Vous pouvez compter sur notre soutien.

Élection du collège des usagers non économiques (5 postes)

M. le président :

Nous passons à l'élection des cinq représentants des usagers non économiques. Qui souhaite prendre la parole ?

M. DEGUET :

Nous sommes désolés d'abord pour nous, mais aussi pour le comité de bassin parce que nous n'avons pas pu, pour des raisons que je ne veux pas développer ici, présenter une liste. Vous allez donc avoir des votes tête par tête. Je veux tout de suite préciser que cela ne signifie pas que nous avons l'intention de travailler chacun pour nous-mêmes mais bien entendu, nous allons travailler collectivement. Dans notre collège, il y a trois gros « paquets » mais il y a aussi des personnes qui ne sont dans aucun de ces « paquets ». Nous savons que nous sommes les représentants à la fois du « paquet » d'origine mais aussi de tous les membres du comité. Le fait que nous n'arrivions pas à présenter une liste ne signifie pas que nous ne travaillerons pas ensemble. Il y aura des modes de concertation dans le sous-collège, mais aussi avec tous les membres du conseil d'administration puisque c'est un lieu de délibération et non pas un lieu où l'on vient simplement exprimer des points de vue et se compter.

M. le président :

Je précise que ce vote s'adresse aux usagers non économiques. M. le directeur général va bien préciser comment cela va se passer.

M. GUTTON :

Le mode prévu est le scrutin de liste. C'est ce que réexpliquait M. Deguet et c'est ce que nous venons de faire sur les deux précédentes listes. C'est relativement simple quand il y a une liste. En revanche, faute de liste, vous allez devoir voter poste par poste.

Je rappelle que cinq postes au conseil d'administration sont réservés aux usagers non économiques. Trois postes sont fléchés. Il doit y avoir un représentant d'associations de protection de l'environnement, un représentant des pêcheurs et un représentant des consommateurs.

Deux postes ne sont pas fléchés. Il faudra que nous veillions à ce moment-là à assurer la parité, laquelle nécessite sur cinq postes d'avoir au moins deux postes pour les hommes et pour les femmes en fonction du résultat électoral. Cela fera partie des conditions. Ce sera sans doute sur

les postes non fléchés que nous pourrions imposer des candidates ou des candidats en fonction des résultats sur les trois premiers postes.

M. GUILLAUME :

Nous avons été « piégés » un peu par la parité. Nous avons établi une liste paritaire sur ces élections de deuxième niveau. En effet, nous avons introduit dans nos associations de consommateurs des femmes dans le comité de bassin. Toutefois, elles n'ont pas accepté de nous représenter au CA. Nous les comprenons quand on arrive dans ce monde de la gouvernance de l'eau qui est assez compliqué. C'est pour cette raison que nous n'avons pas fait de liste. Comme il n'y a qu'un seul poste fléché et que nous sommes deux candidats, j'avais souhaité une rotation, une permutation comme il a été fait dans d'autres bassins mais en l'occurrence, nous ne sommes pas tombés sur cet accord, d'où ces deux candidatures. Néanmoins, nous allons dans le même sens.

M. le président :

Nous allons procéder aux opérations de vote.

Élection du collège des usagers non économiques (poste fléché « association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques »)

M. GUTTON :

Nous commençons par le représentant ou la représentante des associations de pêche.

M. le président :

M. Doron est candidat. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

M. GUTTON :

Votent cette fois-ci tous les représentants du collège des usagers non économiques.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Élection des cinq représentants des usagers non économiques au conseil d'administration - poste fléché AAPMA.*
- ***M. Doron est élu à l'unanimité.***

Élection du collège des usagers non économiques (poste fléché « association agréée de protection de l'environnement »)

M. GUTTON :

Ensuite, M. Deguet est candidat pour les associations agréées de protection de l'environnement.

M. DEGUET :

Je confirme que je suis candidat sur le poste fléché. Pour les APNE, nous avons prévu un tandem. Ainsi, vous allez bientôt avoir la candidature de Mme Bruny, avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration, sur un poste non fléché. Le type de vote poste par poste nous impose à chaque fois de nous présenter sur un poste et non pas deux en même temps.

M. le président :

Le scrutin est ouvert.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Election des cinq représentants des usagers non économiques au conseil d'administration - poste fléché APNE.*
- **M. Deguet est élu à la majorité (34 voix, 2 votes blancs).**

Élection du collège des usagers non économiques (poste fléché « association nationale de consommateurs »)

M. le président :

Nous passons au troisième poste des consommateurs.

M. GUTTON :

En l'occurrence, nous avons deux candidats qui se sont manifestés : M. Guillaume que nous avons entendu tout à l'heure et M. Le Maignan. Je ne sais pas s'il y a d'autres candidats ou des candidates.

M. le président :

Il y a deux postes pour les consommateurs.

M. LE MAIGNAN :

Je me présente au nom de la CLCV (consommation, logement et cadre de vie). Nous défendons les consommateurs mais pas que, nous sommes aussi soucieux de notre cadre de vie comme le nom l'indique. Nous voulons en plus que les produits que nous achetons soient fabriqués en respectant les normes sociales et environnementales, sans détériorer notre environnement ni hypothéquer celui de nos enfants. Si l'eau est un bien de consommation courante et indispensable, c'est aussi un bien commun que nous voulons préserver tant en quantité qu'en qualité. C'est pour défendre ces valeurs que je me présente au conseil d'administration.

M. le président :

Merci, M. Le Maignan. Je vous propose d'ouvrir notre scrutin.

M. GUTTON :

Nous avons trois possibilités de vote : M. Guillaume, M. le Maignan et vote blanc. Les usagers non économiques votent.

M. le président :

Le vote est clos.

M. GUTTON :

C'est un vote à un seul tour.

- *Élection des cinq représentants des usagers non économiques au conseil d'administration - poste fléché « consommateurs ».*
- ***M. Le Maignan est élu à la majorité (12 voix, M. Guillaume 10 voix et 14 votes blancs).***

Election du collège des usagers non économiques (poste non fléché)

M. le président :

Il reste deux postes non fléchés.

M. GUTTON :

Du fait de la parité, ce sont deux postes qui doivent être réservés à deux femmes. Ainsi, nous n'acceptons plus que des candidates.

M. le président :

Nous avons comme candidates Mme Auberger et Mme Bruny. Y a-t-il d'autres candidatures ? Comme il n'y a pas d'autres candidatures, nous allons procéder au vote.

M. GUTTON :

Nous votons poste par poste, sans beaucoup de surprise s'il y a une seule candidate. Mme Auberger, présidente du conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, souhaite se présenter.

Mme AUBERGER :

Je représente les conservatoires d'espaces naturels. Nous sommes des acteurs de terrain, pragmatiques et habitués à la co-construction, à l'écoute et au tissage de partenariats. Nous assistons au spectacle du changement climatique qui nous affecte profondément. Je participe au comité de bassin depuis un mandat. Je suis tout à fait intéressée à participer au conseil d'administration en lien avec les associations qui se sont présentées ou les membres qui ont été élus pour œuvrer dans cette institution.

M. le président :

Nous allons procéder aux opérations de vote pour Mme Auberger.

M. GUTTON :

Nous commençons le vote pour Mme Auberger. Les usagers non économiques votent.

M. le président :

Nous allons clore les opérations de vote.

- *Élection des cinq représentants des usagers non économiques au conseil d'administration - poste non fléché.*
- ***Mme Auberger est élue à la majorité (34 voix, 3 votes blancs).***

Élection du collège des usagers non économiques (poste non fléché)

M. le président :

Je vous propose de passer à l'élection du deuxième poste non fléché. Je vous annonce la candidature de Mme Bruny que vous connaissez tous, notamment pour ceux qui siégeaient dans le précédent comité. Nous allons procéder aux opérations de vote. Le scrutin est ouvert.

M. GUTTON :

Mme Bruny n'a pas pu prendre la parole et s'en excuse auprès de vous.

- *Élection des cinq représentants des usagers non économiques au conseil d'administration - poste non fléché.*
- **Mme Bruny est élue à la majorité (33 voix, 3 votes blancs).**

M. le président :

Bravo à tous les cinq. Je remercie M. Guillaume parce qu'il a beaucoup siégé et œuvré. Il continuera d'ailleurs à le faire dans le cadre du comité.

Élection du collège des usagers économiques (5 postes)

M. GUTTON :

Nous avons reçu une liste qui est composée de M. Noyau, M. Vallée et M. Méry pour les trois postes fléchés et Mme Schaepelynck et Mme Raposo pour les postes non fléchés. M. Méry va nous présenter la liste.

M. MÉRY :

Pour les usagers économiques, nous vous proposons une liste de cinq personnes respectant à la fois le fléchage des secteurs d'activité et la parité. Nous nous sommes aussi attachés à pouvoir représenter à la fois l'amont et l'aval du bassin. Chacun de ces candidats est expérimenté et attentif à toutes ces questions, soit expérimenté dans le comité de bassin, soit à titre professionnel. Ils sont particulièrement vigilants et attentifs aux questions liées à la qualité de l'eau et aux problématiques quantitatives, bref à ce que nous traitons ici à l'agence. Vous avez présenté les noms : M. Noyau (agriculture), M. Vallée (pêche et aquaculture), moi-même pour la partie industrielle, Mme Schaepelynck (agricultrice) et Mme Raposo (industrielle de l'amont du bassin Loire-Bretagne).

M. VALLÉE :

Je suis pêcheur professionnel en estuaire. Je suis content de me présenter à ce poste. Sur l'estuaire, nous avons un mix de toutes les activités économiques entre l'industrie, l'agriculture qui est très présente et la pêche. Je suis content d'arriver avec un peu d'eau salée qui m'accompagne.

Mme RAPOSO :

Je suis à l'amont du bassin. Je m'occupe d'une association d'industriels, principalement des TPE-PME. Je suis le comité de bassin depuis plusieurs années puisque nous avons des représentants depuis une vingtaine d'années au comité de bassin.

M. NOYAU :

Avec Mme Schaepelynck, nous souhaitons toujours nous impliquer au sein du conseil d'administration, y compris dans les commissions pour représenter l'agriculture.

M. BOISNEAU :

Nous avons fait une concertation entre les quatre représentants des secteurs pêche, aquaculture, conchyliculture pour trouver un meilleur compromis pour représenter les activités. Je porte à la connaissance des membres du comité de bassin qu'il y a eu des incitations, pour ne pas dire des pressions, pour faire en sorte que le candidat qui représente notre activité soit le plus éloigné possible de manière à la contraindre de donner pouvoir quand il ne sera pas là parce qu'il lui faut 10 à 12 heures aller-retour pour venir à une réunion. Comme on nous annonce un calendrier d'une vingtaine de réunions dans l'année, je souhaite bon courage et bonne chance à M. Vallée. Je ne regrette pas de lui céder la place puisque cela me décharge d'une certaine charge de travail. Nous avons une charge considérable en assistant au comité de bassin. Quand nous nous impliquons dans les commissions, cela représente une charge encore plus lourde. Que nous nous répartissions le travail, c'est très bien. Je vous souhaite bon courage pour assumer cette fonction et bonne chance.

M. le président :

Merci, M. Boisneau. Dois-je considérer que vous n'êtes plus candidat ?

M. BOISNEAU :

Compte tenu de la répartition des votants dans ce collège et compte tenu de l'origine des pressions qui se sont exercées pour obtenir la candidature de M. Vallée par rapport à la mienne qui avait été obtenue auparavant par consensus, je dois considérer que ce serait stupide de ma part de m'obstiner, sachant que je ne maîtrise pas toutes les cartes puisque ce sont des interventions extérieures qui sont survenues dans notre débat interne pour influencer les candidatures. C'est juste pour mettre les cartes sur table et que tout le monde soit au courant de ce qui se passe en plénière mais aussi en dessous des cartes.

M. MÉRY :

Je ne peux pas m'empêcher de réagir. J'ai présenté une liste à l'instant en vous disant qu'elle était réfléchie et consensuelle. Je peux vous confirmer, en ce qui concerne les industriels et les agriculteurs, que personne n'a mis le couteau sous la gorge de personne. Je ne crois pas, pour ma part, avoir eu d'échanges préalables avec M. Boisneau. Je pense que c'est important pour le dessous des cartes.

M. le président :

Nous allons procéder aux opérations de vote sur la liste composée de M. Noyau, M. Vallée, M. Méry, Mme Schaepelynck et Mme Raposo. Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Votent les usagers économiques qui devraient être au nombre de 38.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Élection des cinq représentants des usagers économiques au conseil d'administration - liste de cinq personnes - postes non fléchés (M. Noyau, M. Vallée et M. Méry) et postes fléchés (Mme Schaepelynck et Mme Raposo).*
- **Cette liste est élue à la majorité (35 voix pour, 2 votes blancs).**

M. le président :

Je voudrais quand même dire quelques mots à M. Boisneau parce que je sais l'engagement qu'il a eu dans la précédente mandature. Je sais le travail qu'il a accompli et je veux, très sincèrement, l'en remercier. Je sais que nous aurons toujours sa présence au comité de bassin, attentive et clairvoyante. Je sais qu'il participera activement à nos commissions. Puis, j'adresse mes félicitations aux élus de la liste des usagers économiques.

Élection du collège de la personnalité qualifiée (1 poste)

M. le président :

Nous passons à l'élection de la personnalité qualifiée. Il s'agit d'élire un ou une représentante parmi les 4 personnalités qualifiées du comité de bassin, laquelle va être élue par l'ensemble des usagers.

M. GUTTON :

La personnalité qualifiée est élue par les usagers en général, économiques et non économiques, les personnalités qualifiées comprises.

M. le président :

Nous avons la candidature de M. Taufflieb. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. TAUFFLIEB :

Nous avons concerté avec le collège important des quatre personnalités qualifiées. En accord avec mes trois autres collègues (M. Roussel, Mme Moatar et Mme Aubert), je suis le candidat sur ce poste.

M. le président :

Je vous propose donc de procéder à l'élection. Le scrutin est ouvert.

M. GUTTON :

Votent l'ensemble des usagers et des personnalités qualifiées.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Élection de la personnalité qualifiée au conseil d'administration.*
- ***M. Taufflieb est élu à la majorité (48 voix, 20 votes blancs).***

M. GUTTON :

Notre conseil d'administration est au complet.

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET TERRITORIALES DU COMITÉ DE BASSIN

Point n° 6 de l'ordre du jour

Élection à la présidence de la commission Programme

M. le président :

Nous passons aux présidences des commissions permanentes. Je présente la candidature de M. Gérard et je la présente avec d'autant plus de satisfaction qu'il y a eu un travail exceptionnel de réalisé entre le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence. C'est une nouveauté que nous avons apportée lors de la dernière mandature, de faire en sorte que la même commission gère les deux entrées. Cela a très bien fonctionné. Ainsi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de poursuivre et de présenter la candidature de M. Gérard.

M. GUTTON :

Pour rappel, la commission Programme est la commission qui a en charge l'élaboration et le suivi du programme d'intervention de l'agence de l'eau. Elle aura en charge, à partir du 1^{er} janvier prochain, la révision du programme, puisque nous en sommes à mi-parcours.

M. le président :

J'en profite pour rappeler que le comité de bassin a deux responsabilités importantes : le vote du Sdage et l'avis conforme sur les programmes. Il faut donc que nous soyons en phase.

Je vous propose donc la candidature de M. Gérard. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tout le comité de bassin, y compris les services de l'État, vote. Je vous propose d'ouvrir le scrutin.

M. GUTTON :

M. Gérard est élu avec 91,6 % des voix.

- *Élection du président de la commission Programme.*
- ***M. Gérard est élu à la majorité (141 voix, 13 votes blancs).***

Élection à la présidence de la commission Planification

M. le président :

Nous passons à l'élection du président de la commission Planification. Nous avons deux candidats. Je vais les laisser se présenter. M. Taufflieb a déjà pris la parole mais il peut redire un mot. Le deuxième candidat est M. Ferrand.

M. NOYAU :

En amont de ce vote, nous souhaitons prendre la parole afin de rappeler l'importance de cette commission et donc l'importance de la personne qui va être élue à la présidence de cette commission.

La commission Planification travaille sur des documents, comme ce fut le cas dernièrement avec le projet du futur Sdage, qui ont un impact majeur sur nos territoires. Or, nous avons constaté que peu d'élus de collectivités ont participé aux réunions de cette commission. Une évaluation est en cours mais il nous paraît essentiel que vous, nouveaux élus, vous vous mobilisiez pour y être présents.

Je sais bien combien il est difficile d'être partout mais dans ce parlement de l'eau qu'est le comité de bassin, un collègue ne peut pas être systématiquement sous-représenté. Nous aurions aimé qu'un élu de collectivité se positionne à la présidence de cette commission, ce qui aurait donné un signal fort et une légitimité certaine à ce poste.

M. le président :

Je passe la parole à M. Ferrand.

M. FERRAND :

Bonjour, mes chers collègues. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit. Je suis un élu local. Je suis conseiller régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Je suis maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule et vice-président d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement. Je fais partie des fondateurs du Sage Sioule qui est la rivière qui passe à Saint-Pourçain. Je siège au comité de bassin depuis 2016, et était précédemment membre de la commission Planification. Je porte un courant qui estime, comme l'a dit M. Noyau, qu'à cette commission, il faut un élu. Je suis un élu.

Puis, dans le souci d'équilibrer entre l'amont et l'aval, l'Auvergne est dans la partie très amont de la Loire, à sa source. Voilà ce qui peut justifier ma candidature.

M. TAUFFLIEB :

Je ne me suis pas placé entre la compétence d'un élu ou la compétence d'un usager parce que nous sommes tous des usagers. Je pense important de poursuivre le travail que nous avons mené depuis 2018 sur le projet de Sdage qui part actuellement en concertation sur le terrain. Nous avons engagé un gros travail.

Pour les nouveaux, je suis là depuis 2008, sûrement depuis trop longtemps pour certains. J'ai vice-présidé la commission Planification quand le président Burlot en était le président, donc j'ai fini sur la fin du cycle actuel du Sdage. J'ai été très heureux de démarrer le projet de Sdage tel que nous l'avons fait à travers le gros travail que nous accomplissons depuis 2018.

J'entends ce qu'a dit M. Noyau mais il ne peut pas lui échapper que nous avons beaucoup écouté dans la commission Planification, y compris le monde agricole. Nous avons pris en compte un certain nombre de leurs désirs. Je continuerai à le faire comme je l'ai toujours fait dans l'écoute et le dialogue.

M. le président :

C'est un vote auquel tout le monde participe. Je vous propose d'engager l'opération de vote.

M. GUTTON :

Effectivement, tout le monde vote. En revanche, il faut la majorité absolue au premier tour. En l'absence de majorité absolue, un deuxième tour pourrait avoir lieu. A ce moment-là, la majorité relative suffit.

M. le président :

Le vote est clos.

M. GUTTON :

Les résultats sont les suivants : M. Taufflieb 84 voix, M. Ferrand 68 voix et 2 votes blancs. Les 84 voix représentent 54,55 % des voix, soit la majorité absolue.

- *Élection du président de la commission Planification.*
- ***M. Taufflieb est élu à la majorité (84 voix, M. Ferrand 68 voix et 2 votes blancs).***

M. le président :

Je sais que M. Ferrand sera très présent dans cette commission. Je veux insister sur ce que vient de dire M. Noyau. Il faut que nous, les élus, prenions la mesure du sujet. Il faut que les territoires, les collectivités territoriales prennent bien conscience du travail qui se réalise au sein de ces commissions. Je souhaite vraiment attirer leur attention sur ce point.

Élection à la présidence de la commission Communication et action internationale

M. le président :

Pour la commission Communication et action internationale, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Aubert qui était la présidente du conseil d'administration lors de la précédente mandature. Nous avons travaillé de concert avec Mme Aubert. Je sais son attachement à l'agence de l'eau, son attachement à la coopération internationale. Nous l'avons fortement incitée à prendre cette présidence car nous considérons que nous avons là une personne compétente, disponible et capable d'apporter à notre action un vrai plus. Je laisse Mme Aubert s'exprimer.

Mme AUBERT :

Merci, Thierry, pour ce mot d'introduction très sympathique. J'ai grand plaisir à vous retrouver pour travailler cette fois-ci au sein du comité de bassin. J'ai présidé le conseil d'administration pendant trois ans, de 2017 à la fin de l'année 2020. Dorénavant, les CA des agences seront présidés par les préfets coordonnateurs de bassin.

Néanmoins, j'ai souhaité poursuivre mon engagement et mon investissement au sein du comité de bassin et sur les préoccupations qui nous sont communes, qui nous sont chères. C'est la raison pour laquelle je suis aujourd'hui candidate à la présidence de la commission Communication et action internationale.

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, j'ai présidé le conseil d'administration en tant qu'inspectrice générale de l'administration du développement durable, c'est-à-dire membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de la Transition écologique, autrement dit son inspection générale. À ce titre, j'avais conduit plusieurs missions sur la préservation de l'élevage en milieux humides notamment, ou encore sur l'application des objectifs de développement durable par la France, politique du ministère de la Transition écologique.

Auparavant, j'ai exercé pendant quatre ans, de 2012 à 2016, les fonctions de conseillère auprès de la présidence de la République à l'Élysée sur les négociations internationales « climat et environnement ». A ce titre, j'ai travaillé plus qu'à temps plein sur la préparation de la COP21 pendant au moins trois ans et par la suite, sur son application.

J'ai un long parcours d'élue régionale dans la région Centre-Val de Loire, de députée de la quatrième circonscription d'Eure-et-Loir entre 1997 et 2002, puis députée européenne entre 2004 et 2009. Aujourd'hui, je n'ai plus de fonction électorale. Néanmoins, j'ai toujours un engagement notamment sur le développement durable, la transition écologique et tous ces sujets d'autant plus essentiels maintenant sur les questions de l'eau.

La commission s'occupe de deux sujets essentiels mais qui sont un petit peu différents. L'un est la communication qui est devenue très importante pour nos agences, d'une part pour les faire connaître parce que le fonctionnement des agences de l'eau, ce qu'elles réalisent et leur fonctionnement sont encore trop méconnus de la part de nos concitoyens et des acteurs concernés. Nous avons besoin de mieux faire connaître nos activités, nos actions, la façon dont nous fonctionnons et l'intérêt majeur qu'il y a à préserver ces agences de l'eau, notre agence de l'eau et toutes les actions qu'elles mènent à travers le parlement de l'eau qu'est le comité de bassin.

Il s'agit de sensibiliser, de vulgariser. On a souligné plusieurs fois ce matin la complexité de notre fonctionnement. Il faut le rendre plus accessible, rendre plus accessibles nos documents, nos informations, nous déplacer sur le terrain. Je souhaiterais que le plus de membres possible

s'impliquent, y compris à travers nos délégations régionales puisque nous avons besoin de nous déplacer physiquement sur le terrain. En ce moment, ce n'est évidemment pas facile mais j'espère que la situation s'améliorera rapidement, nous le souhaitons tous. J'aurais grand plaisir à œuvrer avec Stéphanie Blanquart qui est la déléguée de l'agence à la communication.

Sur la question internationale, quand j'étais présidente du CA, je faisais chaque fois la moue parce que les dossiers internationaux arrivent toujours en dernière minute tout à la fin d'un ordre du jour souvent très chargé. J'espère que nous arriverons à ce que ces dossiers soient discutés un peu plus en amont dans les ordres du jour du CA.

C'est là aussi une politique méconnue mais très importante des agences de l'eau. La loi Oudin-Santini - je rends hommage une fois de plus à Jacques Oudin qui est décédé l'an dernier -, qui a été adoptée en 2005, fait que les agences de l'eau mais aussi les collectivités locales - je m'adresse à elles plus particulièrement - consacrent 1 % de leur budget à la coopération décentralisée, en particulier en matière d'accès à l'eau et d'assainissement. Maintenant, on peut élargir un peu plus ce champ.

Nous oublions souvent malheureusement que beaucoup de pays en développement n'ont pas un accès à l'eau satisfaisant et encore moins à l'assainissement. Le fonctionnement intégré que nous avons en France par exemple à travers les bassins hydrographiques, les comités de bassin et les agences de l'eau sont des exemples très appréciés et très dupliqués de par le monde.

Il existe une coopération institutionnelle. Beaucoup de collectivités et nos agences, de façon coordonnée et cohérente, soutiennent financièrement un grand nombre de projets extrêmement concrets en particulier pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne en Asie mais aussi sur une partie de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire et autres). Je vous invite aussi à vous impliquer dans ce domaine.

Nous décernons aussi des Trophées de l'eau, dont l'un va à des actions particulièrement exemplaires dans ce domaine. Notre comité de bassin est extrêmement riche en matière d'initiatives en faveur de la coopération décentralisée. On en a énormément besoin actuellement. Ces politiques doivent être développées, valorisées et renforcées dans les années à venir.

Comme pour les autres commissions, je ferai en sorte que nous ayons une gouvernance collégiale, participative, que nous fonctionnions par délégation aussi, que ce soit dans la présence à un certain nombre d'événements ou sur des sujets thématiques. Je souhaite donc une commission vivante, active et efficace. J'ai fait le choix de m'y investir pleinement. Je compte aussi sur votre implication dans ces sujets essentiels.

M. le président :

Merci, Mme Aubert. Y a-t-il d'autres candidatures pour ce poste ? Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Vote, comme pour toutes les commissions, l'ensemble des membres du comité de bassin.

M. le président :

Tout le monde ayant voté, le vote est clos.

M. GUTTON :

Mme Aubert est élue présidente de la commission avec 73 % des voix.

- *Élection de la présidente de la commission Communication et action internationale.*
- **Mme Aubert est élue à la majorité (111 voix, 41 votes blancs).**

Élection à la présidence de la commission Inondations - plan Loire

M. le président :

Pour la présidence de la commission Inondations-plan Loire, nous avons trois candidats : M. Gandrieau, Mme Rivet et M. Pavillon. La parole est à M. Gandrieau.

M. GUTTON :

Je rappelle, avant que M. Gandrieau ne prenne la parole, que cela doit être un élu. En l'occurrence, nous avons bien trois élus candidats. C'est une demande ministérielle puisque cette commission a une délégation nationale.

M. GANDRIEAU :

Par courtoisie, je vais laisser Mme Rivet intervenir d'abord.

Mme RIVET :

Je suis une élue rurale. J'entame mon troisième mandat de maire d'un village de 300 habitants dans le Bas-Berry, en tête de bassin. Je suis également élue de la région Centre-Val de Loire, dont vous connaissez tous la vulnérabilité aux inondations, avec une population importante sur le Val de Loire et ses deux métropoles. Quand nous connaissons ce qui s'est passé en 2016 et les crues sur le bassin, sur Romorantin, etc. nous mesurons à quel point cette région est vulnérable.

Au-delà de la question régionale, nous avons une question de solidarité de bassin et de travail collectif sur ces questions de risques. C'est là-dessus que je veux insister. Je voudrais dire que la région Centre-Val de Loire est aussi fortement impliquée dans le plan Loire parce qu'elle est coordonnatrice. Elle a travaillé avec l'agence de l'eau et avec l'État sur cette programmation. Elle est autorité de gestion sur le FEDER Loire. Il me semble qu'elle a prouvé sa capacité à ce travail commun.

J'ai tout à fait conscience que sur ces questions d'inondation, ce sont les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui sont à la manœuvre pour travailler sur la mise en place pratique des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). C'est bien dans un esprit de travail collectif et partenarial que je souhaite animer cette commission. Nous nous appuyons sur l'expérience de la Région pour ce faire, et c'est l'objet de ma candidature.

M. GANDRIEAU :

J'ai fait mes premiers pas à l'agence de l'eau en 2008. Dès le départ, j'ai adhéré à cette commission sous l'égide de M. Dougé. Je suis depuis plusieurs années le vice-président de cette commission. Je suis un peu reconnu par mon assiduité aux commissions parce que je n'en ai pas raté une seule depuis douze ans.

Je suis vendéen. Je ne suis pas sur les bords de Loire. Je suis maire d'une commune qui travaille beaucoup dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Je suis aussi vice-président de Vendée Eau et président d'une commission locale de l'eau (CLE) du Sage du Lay que nous pouvons qualifier de mini-Loire, puisqu'elle représente à peu près 10 % de la Loire. Elle a toutes les caractéristiques, les mêmes problèmes mais avec le moins de gravité. Malgré tout, nous vivons en ce moment des crues importantes. J'ai l'habitude depuis vingt ans de suivre toutes les crues chez moi, sur le terrain, et donc de travailler en direct avec la préfecture pour pouvoir prévenir les gens.

Je suis aussi fortement marqué par la tempête Xynthia puisque les 29 morts de La Faute-sur-Mer sont mes voisins. J'ai une volonté farouche de travailler contre les submersions marines et surtout dans un contexte de changement climatique que vous connaissez tous où nous savons très bien ce qui va nous arriver sur le littoral. Il y a donc un vrai travail que je veux porter, dont les trois objectifs que nous avons pendant les trois ans qui viennent. Je remercie également

Stéphanie Anton, dont j'étais précédemment vice-président à la commission Inondations-plan Loire.

Concernant les trois objectifs, c'est quelque chose que nous oublions un peu mais nous avons rédigé le plan de gestion des risques « inondations » (PGRI). Il est maintenant dans sa phase de consultation. Nous y avons passé du temps. Je trouve qu'il n'est pas suffisamment appliqué, y compris par les administrations pour certains territoires. Je pense qu'il faut que nous arrivions désormais à prendre notre bâton de pèlerin pour expliquer que ce PGRI doit s'appliquer.

Le deuxième objectif, c'est de tenir compte des avis des personnes dans les territoires à risques. Je trouve que quelquefois, on oublie la parole des victimes. Il faut absolument que l'on tienne compte de leur parole. Je pense que les relations humaines manquent sur ce point-là. Je suis un adepte de ces relations humaines, tout le monde le sait.

Puis, le troisième point, c'est adapter les règles au changement climatique.

Il faut absolument améliorer et intensifier la prévision. Bien sûr, il faut également conforter la protection.

M. PAVILLON :

Bonjour à tous. J'ai le regret de ne pas être parmi vous parce que j'ai d'autres choses cet après-midi. Je suis élu des Ponts-de-Cé, là où la Loire passe aussi. Nous gérons en ce moment le risque « inondations », avec une brèche dans une digue qui est suivie par l'établissement public Loire.

Je suis aussi vice-président en charge de la GEMAPI sur Angers Loire Métropole. Je suis vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement mais aussi en charge du fluvial. Cela correspond à l'ensemble du cycle de l'eau parce que c'était une volonté de l'intercommunalité d'avoir un vice-président qui puisse voir tous les champs autour de l'eau, ce qui rentre dans le cadre de l'accompagnement de l'agence de l'eau.

Comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, M. le Président, il faut faire confiance aux acteurs territoriaux. Je fais partie, comme les uns et les autres, de ces acteurs qui vivent au quotidien ces risques « inondations ».

Je suis aussi membre d'un EPCI. L'enjeu dans les quelques années à venir autour de ce plan Loire qui va être revu, cela va être le transfert aux EPCI qui est un transfert imposé par la loi MAPTAM et la loi NOTRe. C'est un transfert qui pose beaucoup d'interrogations, autant à l'agence qu'à l'établissement public Loire dont je suis membre.

Vu que cette compétence va être redonnée aux EPCI, notamment pour tout ce qui est le système d'endiguement, je pense qu'avoir un élu en charge des EPCI serait un poids plus important, sans renier le travail qui a été fait auparavant.

Je suis issu du sport collectif. Je suis un basketteur. J'ai joué un petit peu sur un périmètre qui correspond à l'ensemble du bassin. L'esprit collectif, je tiens aussi à le mettre en avant. Je pense que ce n'est pas une personne, un homme mais c'est vraiment un collectif important qui doit être mis en œuvre au regard des enjeux qui sont très forts à propos des inondations. Il ne faut pas oublier que dans le plan Loire, il y a aussi ces éléments autour de la transition écologique qui impacte, mine de rien, ce réchauffement climatique avec une montée des eaux, ce qui fait que les risques « inondations » sont très importants.

Je rejoins le collègue de Vendée, il y a un gros travail de prévention à faire. Nous le faisons sûrement au plus près des digues mais plus nous nous écartons des digues, plus nous avons l'impression que nous ne sommes pas dans un territoire qui est à risque. Nous devons avoir une réflexion avec les usagers mais aussi avec les différents services, notamment tous les services qui travaillent autour des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et inter communaux Il y a un travail conséquent à faire pour mettre en avant ce risque « inondations ».

Je ne peux pas dire que j'étais présent dans la commission parce que je suis un nouvel élu. Néanmoins, je suis venu plusieurs fois à Orléans dans le cadre de l'établissement public Loire qui est aussi pour moi un partenaire important. Ce côté collectif, nous avons commencé à le travailler parce que nous sommes en train de faire, nous EPCI, une lettre ouverte pour prendre en considération tous les enjeux du plan Loire et alerter l'État qui doit prendre conscience de la nécessité que le financement soit maintenu au même niveau.

Je suis très heureux de porter ma candidature et aussi très heureux d'être membre du comité de bassin, l'eau étant, pour les années à venir, un enjeu important. Je suis aussi favorable à cette solidarité financière entre l'amont et l'aval mais aussi à la solidarité entre les différents usagers représentés à travers l'eau. Je pense que nous devons travailler ensemble pour être un peu plus fort.

M. le président :

Merci, M. Pavillon. Je n'ai pas mesuré le temps de parole de chacun mais chacun a pu s'exprimer. Je suis très heureux, en écoutant M. Pavillon, d'entendre des collègues qui rejoignent le comité de bassin. Nous voyons bien que le lien entre territoires, GEMAPI, etc. est important. Cela montre aussi que nous avons des élus dans les territoires qui sont de plus en plus affutés sur ces questions et il le faut parce que les sujets sont devant nous. Regardez un petit peu ce qui se passe aujourd'hui dans le Sud-ouest, c'est quand même assez impressionnant.

Nous allons procéder au vote. Il faut la majorité absolue pour passer au premier tour. Tout le monde vote. Les opérations de vote vont s'engager. Nous avons trois candidats : M. Gandrieau, Mme Rivet et M. Pavillon.

M. le président :

Le vote est clos.

M. GUTTON :

Pour être élu au premier tour, il faudrait avoir la majorité absolue, mais à trois cela peut être difficile. Voici le résultat : M. Gandrieau 59 voix (38,3%), Mme Rivet 45 voix (29,2 %), M. Pavillon 21 voix (13,6 %) et votes blancs 29. Il faut donc procéder à un deuxième tour, avec les trois candidats qui maintiennent leurs candidatures. Au deuxième tour, ce sera la majorité relative. Le président a ouvert le vote.

M. le président :

Mes chers collègues, le vote est clos.

M. GUTTON :

Les résultats sont les suivants : M. Gandrieau 63 voix, Mme Rivet 48 voix, M. Pavillon 13 voix et 28 votes blancs.

- *Élection du président de la commission Inondations - plan Loire.*
- **M. Gandrieau est élu à la majorité (63 voix).**

Élection à la présidence de la commission Littoral

M. le président :

Nous allons passer l'élection du président ou de la présidente de la commission Littoral. Nous avons la candidature de M. Le Gal.

M. LE GAL :

Je suis conchyliculteur dans le golfe du Morbihan. Je préside cette commission Littoral depuis deux ans. Je voudrais continuer ce travail qui a été pour l'instant relativement court et malheureusement un peu bloqué avec la Covid. J'espère que nous allons pouvoir retravailler de manière plus efficace cette année. Merci à tous. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps parce que je pense que tout le monde a faim.

M. le président :

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose de passer au vote. Le scrutin est ouvert.

M. GUTTON :

Tout le monde peut voter. Toutes les eaux terminent leurs courses sur le littoral et dans la mer, donc tout le monde est concerné par ce qui se passe sur le littoral.

M. le président :

Mes chers collègues, le vote est clos.

M. GUTTON :

Nous avons 147 suffrages exprimés. M. Le Gal est réélu avec 94,6 % des voix.

- *Élection du président de la commission Littoral.*
- ***M. Le Gal est élu à la majorité (139 voix, 8 votes blancs).***

Élection à la présidence de la commission relative aux Milieux naturels

M. le président :

Pour la commission Milieux naturels, je vous propose la candidature de M. Doron. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Tout le monde peut voter.

M. le président :

Le vote est clos, mes chers amis.

- *Élection du président de la commission Milieux naturels.*
- ***M. Doron est élu à la majorité (102 voix, 38 votes blancs).***

Mme HAAS :

Je veux juste faire remarquer que je regrette réellement, en tant que femme, que sur l'ensemble de ces commissions qui sont pourtant très importantes - vous avez parlé de parité dès le départ et j'étais très sensible au discours d'entrée -, nous arrivions finalement à n'avoir qu'une seule femme qui soit présidente d'une commission. La parité, c'est très bien mais c'est aussi important que les femmes arrivent à des niveaux de présidence.

M. le président :

Les commissions vont se réunir. Il y aura des élections de vice-présidents. Je souhaite que la parité puisse s'exercer pleinement. Je suis un peu désolé mais malheureusement, nous n'avons pas de candidates sur tous les postes non plus, donc c'était un peu compliqué.

M. GUTTON :

J'en profite pour le dire ici, les vice-présidents sont élus par les commissions et non pas par le comité de bassin. Nous pouvons donc imaginer des binômes homme/femme.

M. le président :

Nous passons à la présidence des commissions territoriales.

Élection à la présidence de la commission Allier-Loire amont

M. le président :

Pour la commission Allier-Loire amont, nous avons deux candidatures, à savoir celles de Mme Rousset et de M. Martin. Y a-t-il d'autres candidats ? Ces candidats souhaitent-ils nous dire un mot ?

Mme ROUSSET :

Je suis conseillère départementale de la Haute-Loire. Je présidais déjà cette commission. J'aimerais pouvoir apporter un peu de continuité, donc continuer sur un nouveau mandat si vous en êtes d'accord. Nous avons essayé d'instaurer un peu de discussion au sein de cette commission. Je continue d'espérer que nous pourrions les réunir plus souvent pour des travaux un peu moins formels.

Vous l'avez rappelé, la partie « amont » n'est pas majoritaire dans le bassin. Toutefois, nous avons besoin de parler de nos problématiques locales et de pouvoir en parler entre nous. Je pense que cela aurait évité des débats compliqués en séance de travail. Voilà pourquoi je repose ma candidature dans cette commission afin que chacun des territoires puisse aussi avoir une certaine cohérence.

M. MARTIN :

Je vous présente ma candidature à cette présidence parce que je suis du haut bassin. J'ai rejoint le comité de bassin en 2017 en tant que représentant des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques. Cela m'a permis de découvrir une instance publique et démocratique au service de l'eau et des usagers de l'eau. Il s'agit justement de faire travailler en synergie des acteurs d'une grande diversité, que ce soit les élus locaux dont j'ai été pendant dix-neuf ans, ou des représentants de la société civile également.

Malgré la distance, j'essayais d'être présent assez souvent au comité de bassin à Orléans. Je suis aussi président de la Fédération de pêche de Haute-Loire, vice-président de l'Association régionale de pêche Haut-Rhin. J'ai même pu travailler avec les services de l'État, que ce soit l'agence, la préfecture, la Direction départementale des territoires ou l'Office français pour la biodiversité.

Je souhaite porter la parole du haut bassin, en concertation avec Mme Rousset. J'ai découvert sa candidature hier soir. Je représenterai aussi notre territoire à échelle de bassin, que ce soit à mon niveau dans le domaine de la pêche, qu'à travers ma présence à LOGRAMI, une autre association de gestion des poissons migrateurs, et bien entendu en tant que membre du comité de bassin. Ce sont des valeurs que je souhaite porter sur le territoire, en lien aussi avec une partie de la culture auvergnate.

M. le président :

Nous allons donc procéder au scrutin.

M. GUTTON :

Je rappelle que même pour les commissions territoriales, tous les membres du comité de bassin votent, sachant qu'ensuite, chacun peut s'inscrire aux commissions qui l'intéressent en fonction de sa localisation géographique.

M. le président :

Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Mme Rousset a 71 voix (48,6 %), et M. Martin 45 voix (30,8 %). Nous avons donc un deuxième tour. Il nous faut la majorité relative.

M. le président :

Le vote est ouvert.

M. le président :

Mes chers collègues, tout le monde ayant voté, le scrutin est clos.

M. GUTTON :

Mme Rousset est élue avec 66 voix (46,8 % des votants).

- *Élection du président de la commission Allier-Loire amont.*
- ***Mme Rousset est élue à la majorité (66 voix, M. Martin 50 voix, 25 votes blancs).***

M. le président :

Félicitations à Mme Rousset. Je sais que M. Martin continuera à participer activement à nos travaux.

Élection à la présidence de la commission Loire moyenne

M. le président :

Pour Loire moyenne, nous avons une candidature, à savoir celle de M. Boisneau.

M. BOISNEAU :

J'habite en région Centre-Val de Loire. J'exerce la profession de pêcheur professionnel en eau douce. Je suis membre du comité de bassin depuis une bonne vingtaine d'années, depuis trop longtemps d'après certains.. J'ai essayé d'être le plus assidu possible aussi bien en séance plénière qu'aux différentes commissions auxquelles je participais, notamment la commission Planification et la commission Inondations-plan Loire.

Par ailleurs, je connais plutôt bien l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, de la source jusqu'à la mer. Bien qu'étant en région Centre-Val de Loire, je suis bien au fait des problématiques qui se posent en milieu montagneux, aussi bien les typologies de crues, les problèmes de milieux naturels, une biodiversité particulière que les problèmes de l'estuaire et de la bande côtière. Ceci dit, étant impliqué dans ces problèmes, je me présente à nouveau à la présidence de la commission Loire moyenne, présidence que j'ai assuré précédemment depuis 2017.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Nous avons 129 suffrages exprimés, donc nous pouvons clore le vote.

- *Élection du président de la commission Loire moyenne.*
- ***M. Boisneau est élu à la majorité (101 voix, 34 votes blancs).***

M. le président :

Je précise que pour le CNE, il y a six candidats pour cinq places. Pour le représentant des communes, il n'y a pas de souci car M. Gandrieau est seul. Je souhaiterais que nous jouions de la parité et que les collègues qui sont déjà présidents de commission ou qui ont déjà été élus ce matin laissent la place à ceux qui n'ont pas encore été élus.

Sur le comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest, nous avons deux places pour deux usagers non économiques. Il y a quatre candidats. Si vous pouviez régler cela, cela nous faciliterait la tâche.

M. GUTTON :

Pour le CNE, nous avons six candidats pour cinq places. Nous avons donc M. Ledoux (conseiller départemental de la Vienne), Mme Rousset (conseillère départementale de la Haute-Loire), Mme Riffaud qui représente l'agglomération de Limoges, M. Hauchecorne, M. Barry et M. Fréchet.

Sachant que la parité serait la bienvenue. Cela nous a été demandé par le ministère, quoique ce ne soit pas encore dans les textes sur le CNE.

Élection à la présidence de la commission Maine-Loire Océan

M. le président :

Nous passons à la commission Maine-Loire Océan. Je vous présente la candidature de M. Couturier que nous connaissons depuis longtemps. Il a été élu à Nantes Métropole. Il va maintenant nous préciser à quel titre il est au comité de bassin.

M. COUTURIER :

Bonjour à tous. Je suis effectivement un ancien membre du comité de bassin. De par mon adhésion au conservatoire des espaces naturels, je suis représentant du Conservatoire des espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire, organisme habilité à travailler sur les questions du littoral. J'ai déjà présidé la commission dans le mandat précédent. Je pense que c'est une instance de dialogue qui doit être renforcée à ce niveau-là. Il s'agit de faire en sorte que les commissions territoriales, qui prennent en compte les spécificités du territoire, ne soient pas, comme cela arrive parfois, des chambres d'enregistrement d'informations descendantes mais que nous ayons vraiment une participation active des membres des commissions. C'est extrêmement important pour rencontrer les acteurs du territoire et faire en sorte que la question de la qualité de l'eau soit vraiment partagée par le plus grand nombre.

M. le président :

Cela vaut pour toutes les commissions territoriales. Je compte sur votre expérience d'élu pour réaliser ce travail. Il n'y a pas d'autres candidatures, donc je vous propose de passer au vote.

- *Élection du président de la commission Maine-Loire Océan.*
- ***M. Couturier est élu à la majorité (108 voix, 24 votes blancs).***

Élection à la présidence de la commission Vienne et Creuse

M. le président :

Nous passons à la commission Vienne et Creuse. Nous avons trois candidats : M. Ledoux, Mme Riffaud et M. Poirier.

M. LEDEUX :

Je vous présente ma candidature à cette commission dont j'ai déjà été le président. Ces commissions, comme l'a dit M. Couturier, sont un lieu d'échange. Nous pouvons juste regretter qu'il n'y ait pas une participation active de beaucoup d'acteurs dans ces commissions. Nous nous sommes parfois retrouvés à une douzaine de personnes mais nous avons quand même fait le travail. Nous avons donné de l'information et nous avons pu échanger avec les participants qui étaient présents.

Je travaille au sein de la CLE du Clain, de la CLE de la Sèvre niortaise et de la Vienne. Je suis également un membre assez assidu de la commission Planification et de la commission relative aux Milieux naturels. En effet, les élus sont parfois la risée des autres membres présents dans ces commissions parce que nous sommes très peu à siéger, nous sommes très peu à être assidus. La remarque a déjà été faite par un certain nombre d'acteurs qui ont pris la parole avant moi. C'est pour ces éléments-là et surtout pour travailler le sujet de l'eau, que je renouvèle mon engagement pour la présidence de cette commission.

M. POIRIER :

Je suis ici au titre de Grand Poitiers Communauté urbaine. Je vous propose ma candidature pour deux raisons essentielles. La première, c'est au titre de mes mandats à la fois historiques et actuels. Je suis, depuis 2008, maire de Cloué, une commune rurale de 500 habitants à l'ouest de Poitiers. Puis, tout récemment depuis 2017, je suis vice-président de Grand Poitiers en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la GEMAPI.

Par ailleurs, je suis membre des trois syndicats de rivières auxquels Grand Poitiers appartient, puis de la CLE et de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Vienne. Etant producteur d'eau, je suis au fait des sujets d'actualité avec de forts enjeux, notamment la qualité de l'eau, et des questions autour des réserves de substitution qui sont importantes sur la zone du Clain. Un dossier autour d'un projet alimentaire territorial nous interroge à nouveau sur l'ensemble de ces questions autour de l'eau, à la fois sur des changements de pratiques et sur la diversification auprès des agriculteurs.

Mon historique professionnel, dont vingt ans dans le réseau CUMA de Poitou-Charentes, en particulier dans les Deux-Sèvres, me donne cette approche collective qui est une des valeurs qui accompagnent mon engagement politique. Je pense que c'est important dans les travaux que nous aurons à faire ensemble.

M. GUTTON :

Mme Riffaud est adjointe au maire de Limoges. Elle est également représentante de la communauté d'agglomération de Limoges. Elle nous avait dit lors d'une réunion de préparation qu'elle était à la fois agricultrice et cheffe d'entreprise.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Les résultats sont les suivants : M. Ledoux a 45 voix (32,8%), M. Poirier 35 voix (25,5%) et Mme Riffaud 30 voix (22,9%) ; il faut donc un second tour.

M. le président :

Je propose d'engager tout de suite le deuxième tour.

- *Élection du président de la commission Vienne et Creuse.*
- ***M. Ledoux est élu à la majorité (47 voix, M. Poirier 39 voix, Mme Riffaud 18 voix, 29 votes blancs).***

Élection à la présidence de la commission Vilaine et côtiers bretons

M. GUTTON :

Je peux dire deux mots concernant la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons puisque nous avons été interpellés par le président du conseil régional de Bretagne, qui a pris la compétence « animation et concertation dans le domaine de l'eau ». J'ai eu l'occasion de lui répondre que le bureau du comité de bassin serait amené à se pencher sur cette question à la fois pour la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons mais aussi pour celle qui concerne la région Pays de la Loire, puisque le conseil régional Pays de la Loire a pris également il y a quelques semaines cette compétence. Cela fera partie des sujets que le bureau traitera avant que cela ne revienne devant le comité de bassin.

M. le président :

Pour Vilaine et côtiers bretons, M. Piriou et M. Lostanlen maintiennent-ils leurs candidatures ?

M. LOSTANLEN :

Je conserve ma candidature.

Je présidais précédemment cette commission. J'ai d'ailleurs succédé à M. Burlot. Nous avons beaucoup échangé au sein de cette commission et nous pensons continuer dans ce sens. Je suis conseiller départemental du Finistère en charge de l'eau et des espaces naturels. Je préside également une CLE sur l'Aulne en pointe du Finistère.

M. PIRIOU :

Je conserve également ma candidature.

Après avoir représenté le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne depuis 2015 au comité de bassin et comme le CESER n'y a plus sa place, le préfet de région Bretagne a bien voulu me présenter pour le mandat actuel au titre des associations de protection de la nature. La particularité est que je suis fléché « domaine littoral et milieu marin ». Je suis actuellement membre du bureau du conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche ouest qui élabore la stratégie maritime concernant les eaux côtières de la Bretagne, des Pays de la Loire et d'une petite frange de Nouvelle-Aquitaine au nord.

Je m'étais présenté à la dernière élection pour la présidence de la commission Vilaine et côtiers bretons. Je n'étais pas élu mais je suis persévérant, donc je me représente.

Je tiens à préciser qu'au CESER Bretagne, j'étais rapporteur sur le thème de l'eau pour tous les collègues (économie, syndicats, associations). J'ai appris les méthodes de consensus sans renier mes convictions. En particulier, je pense qu'il ne faut plus opposer économie et écologie. Si les emplois d'aujourd'hui sont à préserver au maximum, les protections de l'eau, de la nature et du climat vont déterminer les emplois de demain.

Si vous m'éliez à la présidence de cette commission, je m'engage à assurer le rôle affecté à toute commission territoriale qui est d'informer sur les projets du bassin, de faire remonter les avis des acteurs du territoire vers le comité de bassin, avec le souhait d'adapter les projets globaux du bassin aux spécificités du territoire régional. Concernant la Bretagne en particulier, il y a des spécificités comme l'importance du littoral et du milieu marin, le lien terre-mer à mieux assurer

certainement et la relation avec la future assemblée bretonne de l'eau qui est en train de se mettre en place. Je vous remercie de votre attention.

M. le président :

Nous allons passer à l'opération de vote. Nous avons 131 votants.

M. GUTTON :

Le résultat est le suivant : 52 voix pour M. Lostanlen (39,3%) et 51 voix pour M. Piriou (38,6%). Il y a 1 voix d'écart, donc il faut recommencer. Chaque voix compte. Nous allons passer à une majorité relative.

M. le président :

Nous procédons à nouveau au vote puisqu'il aurait fallu la majorité absolue au premier tour. Le vote est ouvert.

- *Élection du président de la commission Vilaine et côtiers bretons.*
- ***M. Lostanlen est élu à la majorité (59 voix, M. Piriou 53 voix, 21 votes blancs).***

ÉLECTION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Point n° 7 de l'ordre du jour

M. le président :

Je suppose que les représentants des collectivités territoriales ne se sont pas mis d'accord sur les candidats au CNE. Pour les représentants des maires, ce sera M. Gandrieau, il n'y a pas de souci.

M. GUTTON :

La loi exige de tendre à la parité. Pour le CNE, nous avons cinq candidats, à savoir M. Gandrieau, M. Ledoux, M. Hauchecorne, M. Barry et M. Fréchet, et trois candidates, à savoir Mme Rousset, Mme Riffaud et Mme Gallien. Pour six places, il semblerait assez logique que les trois candidates puissent être élues.

M. HAUCHECORNE :

Pour aider la parité, je veux bien me retirer.

M. GUTTON :

M. Hauchecorne, présentez-vous en deux mots. Cela mérite que vous vous présentiez pour que nous fassions votre connaissance.

M. HAUCHECORNE :

Je suis maire de Mareau-aux-Prés sur le bord de la Loire, 12 km en aval d'Orléans. Je suis président d'un syndicat de rivière qui s'appelle le syndicat de l'Ardoux. J'ai présidé le groupe de réflexion de la commission départementale de coopération intercommunale du Loiret sur les rivières. Je suis au conseil d'administration de l'Association des maires ruraux de France, donc j'ai bien apprécié les propos du président Burlot concernant la solidarité ville/campagne. Je préside la commission des finances de cette association. Je suis aussi au comité des finances locales. S'il y

a des enjeux économiques et financiers, je pourrais aussi aider mais en étant en dehors du comité. Comme je suis très favorable à la parité, je retire ma candidature.

M. le président :

Je rappelle qu'il y a six postes pour le CNE. Il y en a un pour les représentants des communes, dont M. Gandrieau est le seul représentant. Ensuite, nous avons six autres candidats pour cinq postes, sachant qu'il faudrait que nous portions la parité. Je vous propose de retenir Mme Rousset, Mme Riffaud et Mme Gallien. Dans les trois postes qui restent, pourrions-nous nous mettre d'accord sur deux noms ? Je souhaiterais que ceux qui n'ont encore rien eu en termes de présidence de commission ou d'appartenance au CA puissent avoir une responsabilité.

M. GUTTON :

Le Comité national de l'eau est une instance nationale placée auprès de la ministre de la Transition écologique. Il traite essentiellement des problématiques de l'eau mais de plus en plus de la biodiversité liée aux milieux aquatiques et au littoral. Cette instance est consultée par la ministre, par le gouvernement sur un certain nombre de textes nationaux. Le CNE réunit des instances nationales. M. Boisneau et M. Noyau sont membres au titre de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ou des représentants des pêcheurs professionnels. Il y a par ailleurs des représentants des comités de bassin. C'est une instance intéressante et qui est redynamisée depuis quelque temps par le nouveau directeur de l'eau et la biodiversité. Elle est présidée par M. Launay, ancien parlementaire membre du comité de bassin Adour-Garonne.

M. le président :

M. Ledoux, M. Barry et M. Fréchet maintiennent-ils leurs candidatures ?

M. GUTTON :

M. Ledoux, qui est en salle, nous a dit oui.

M. FRÉCHET :

Je maintiens également ma candidature.

M. GUTTON :

M. Barry (Haute-Vienne) n'est pas connecté.

M. GUTTON :

Vote uniquement le collège des collectivités.

M. le président :

Nous commençons par le candidat des communes. Nous avons la candidature de M. Gandrieau. Je vous propose de passer au vote.

- *Élection au Comité national de l'eau - Communes.*
- ***M. Gandrieau est élu à la majorité (29 voix et 10 votes blancs).***

M. le président :

Si nous poursuivions le vote - vous avez remarqué que la moitié des élus ont disparu -, cela n'aurait plus de sens. Je vous propose donc de clore nos travaux.

M. GUTTON :

Avant que le président ne ferme tout à fait les travaux de la journée de ce premier comité de bassin, je veux indiquer deux points.

D'une part, vous avez reçu un rapport rapide qui indique que la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Mme Bérangère Abba, a saisi les présidents de comité de bassin pour que les comités contribuent à l'élaboration de la troisième stratégie nationale de la biodiversité. Je n'en dis pas plus. Je vous renvoie au rapport que vous avez reçu. Ainsi, nous proposons que la commission relative aux Milieux aquatiques puisse se saisir de cette question et puisse présenter le fruit de son travail au prochain comité de bassin qui doit se tenir le 6 avril.

Vous avez accès à un projet de calendrier sur l'extranet « instances ». Ce projet de calendrier doit être validé par les nouveaux présidents de commission. Il faut que chaque président ou présidente valide les dates qui sont proposées puisqu'il faut qu'ils ou elles soient disponibles ce jour-là.

D'autre part, nous vous proposons un programme de formation qui commencera par une journée commune le 10 février prochain, et sera suivie par des modules thématiques en fonction des commissions auxquelles vous vous inscrirez.

M. VIAL :

Je comprends, président, que vous souhaitiez arrêter les débats mais ma question est très simple. Je suis nouveau dans cette assemblée, et j'estime que s'il y a le quorum, nous pouvons continuer à délibérer. Cela me paraît être un premier point essentiel. S'il y a des élus qui sont partis, ils ne prennent pas part au vote. Cela veut dire que l'assemblée peut continuer à délibérer. A mon avis, nous ne pouvons pas arrêter les votes parce que des gens sont partis. Cela me paraît difficile.

Mme BRUNY :

Je suis membre du collège des usagers non économiques pour France Nature Environnement (FNE). C'est un second mandat pour moi. Je vous prie de m'excuser pour tout à l'heure, au moment où j'ai été élue au conseil d'administration, je n'ai pas réussi à récupérer ma caméra.

Chers collègues, nous voici désormais installés dans nos fonctions et chacun d'entre nous fera sans doute de son mieux pour prendre les meilleures décisions afin, in fine, d'améliorer la qualité de nos masses d'eau.

Mon message va s'adresser principalement au collège des élus. C'est un véritable appel que je lance en votre direction. Cela a d'ailleurs été évoqué au cours de la journée. Vos mandats en matière de politique de l'eau sont divers, liés à l'eau potable, à l'assainissement, à la problématique « inondations », avec l'urbanisme. Tous ces sujets sont liés. Bien sûr, vous ne l'ignorez pas : moins d'eau dans les cours d'eau, c'est une qualité qui se dégrade par manque de dilution des polluants. C'est un milieu altéré pour la faune piscicole. C'est un risque pour la production d'eau potable.

Le triptyque bien connu qualité-quantité-milieu est indissociable. Tous ces sujets sont débattus, souvent âprement d'ailleurs, en commission Planification. Au cours du précédent mandat, j'ai entendu à plusieurs reprises ce souhait des membres du comité de bassin de pouvoir débattre avec davantage d'élus. Votre présence renforcée est indispensable au sein de la commission Planification. Nous avons besoin de vous. C'est aussi au sein de cette commission que les moins spécialistes d'entre nous pourront parfaire leurs connaissances, au fil de l'eau en quelque sorte. C'est au sein de cette commission que vous pourrez embrasser tous ces sujets interconnectés et que nous pourrons progresser ensemble.

Notre nomination au sein de ce comité de bassin est une chance. Nous avons, pour nous accompagner, des instances, un service technique de bassin, tous très compétents, disponibles et bienveillants. Vous pouvez toujours vous inscrire à cette commission Planification. Même si vous avez déjà donné vos choix, cela reste possible. Alors n'hésitez pas, chers collègues élus, je vous le redis, nous avons besoin de vous en commission Planification pour l'équilibre de nos débats.

M. le président :

Merci, Mme Bruny. J'ai presque envie de terminer la séance sur vos mots de conclusion. Je trouve votre intervention fort utile. Nous avons effectivement besoin d'une bonne participation.

Je voudrais dire à M. Vial que je vais proposer à ce que nous cessions nos travaux à ce stade compte tenu de l'heure. Pour avoir une consultation digne de ce nom pour les postes restants, concernant le comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest, le Conseil national de l'eau ainsi que la commission relative aux milieux naturels, et pour ne pas pénaliser le bon fonctionnement de ces instances, nous pouvons organiser une consultation en ligne qui permettra à chacun de s'exprimer. M. le Directeur général sera en charge de l'organisation de cette consultation. Cela répond à votre question d'une consultation qui irait jusqu'au bout.

M. VIAL :

M. le président, je me permets de reprendre la parole. Au vu de l'ensemble des débats précédents, il semble que des personnes n'étaient pas présentes. Aujourd'hui, des gens sont présents. Je veux juste savoir s'il y a le quorum pour continuer à délibérer. S'il n'y a pas le quorum, nous sommes obligés d'arrêter nos travaux mais je trouve que c'est désagréable vis-à-vis de ceux qui prennent la peine de rester.

M. LEDEUX :

Je suis toujours gêné quand les règles du jeu changent en cours de route. Nous avons la possibilité d'envoyer nos candidatures. Cela a été fait pour certains d'entre nous. Il y avait la possibilité d'accepter d'autres candidatures jusqu'à ce matin, ce qui est normal. Je pense que dans nos institutions, nous avons parfois débordé en termes de temps. Je me rappelle de certaines commissions Planification où nous avons déjeuné à 15h. Il nous reste juste un dernier effort à faire, essayons d'aller jusqu'au bout.

M. le président :

Il n'est pas question de changer les règles du jeu. Les votes auront lieu. Je veux bien continuer mais ce n'est pas évident de poursuivre le vote sur le CNE.

M. LEDEUX :

Nous avons un outil qui nous permet de voter rapidement.

M. le président :

Nous pouvons multiplier les votes. Nous pouvons continuer de cette façon tout l'après-midi... Je vous propose donc de cesser nos travaux. Je vous remercie les uns et les autres de votre participation. Il y aura une consultation en ligne. Je remercie les services de l'agence parce que cela n'a pas été simple d'organiser tout cela.

M. VIAL :

M. le président, l'assemblée peut se réunir s'il y a le quorum. Le quorum est-il atteint ou pas ? Pourrions-nous voter avec le quorum ? C'est juste ma question. Je ne connais pas du tout vos instances.

M. GUTTON :

Nous sommes à une voix de plus que le quorum. C'est un quorum plus que fragile. Il suffit qu'une personne quitte nos travaux pour que nous descendions en dessous du quorum.

M. LEDEUX :

C'est un autre sujet. C'est la décision du président. Il n'y a pas de souci. A propos de la commission relative aux Milieux naturels, je demande que vous nous renvoyiez les éléments bien

précis. Dans les premiers envois, il n'y avait rien de clair concernant ceux qui pouvaient être élus. On nous a dit que c'était un choix « ciblé » par rapport à la forme de cette commission. Je peux le comprendre mais redonnez bien toutes les explications sur cette commission pour que ce soit clair dans l'esprit de tout le monde.

M. GUTTON :

La majeure partie des membres de la commission sont automatiquement désignés du fait de leur appartenance aux associations de protection de l'environnement ou aux fédérations de pêche. Il reste huit représentants qu'il faut effectivement élire : un représentant de régions, deux représentants de départements, un représentant communal, deux représentants de l'agriculture et un représentant de l'industrie, et une personnalité qualifiée. Nous avons un certain nombre de candidats sur ces postes.

M. le président :

Je veux préciser aussi que pour les postes de conseils départementaux, pour le poste relatif à la commune et pour le poste relatif à la personnalité qualifiée, nous n'avons pas de candidats pour l'instant.

M. DEGUET :

J'adhère plutôt à l'idée qu'il ne faut pas changer les règles. Cela semble signifier que vous n'accepterez plus de nouveaux candidats même aux postes où il n'y avait personne ?

M. le président :

Mais si ! J'ai même proposé, et je maintiens, que si vous arriviez à vous mettre d'accord ici sur les usagers non économiques, vous avez deux postes sur le comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest. Si vous vous mettez d'accord, nous votons tout de suite. Mettez-vous d'accord !

M. DEGUET :

Nous ne sommes pas d'accord.

M. le président :

Nous arrêtons donc là et nous nous mettrons dans les meilleures conditions possibles pour réaliser le vote.

M. DEGUET :

La question que je posais était : l'appel à candidatures reste-t-il ouvert pour les postes qui ne sont pas pourvus ?

M. GÉRAULT :

Je suis opposé à ce qu'il y ait de nouvelles candidatures possibles. Nous avons une date limite de candidature. Cela nécessiterait de revoir complètement la procédure. Honnêtement, je ne comprends pas. Je comprends que nous puissions nous mettre d'accord. En revanche, si nous acceptons de nouveaux candidats, ce serait la boîte de Pandore.

M. le président :

Je vous fais remarquer qu'il y a des postes où il n'y a pas de candidat.

M. GUTTON :

Nous repréciserons. Je propose de refaire le lien avec le président. Puis, nous vous proposerons un dispositif de vote adapté en précisant toutes les règles du jeu pour être conforme à notre règlement intérieur.

Mme ROUSSET :

Je donne une information technique, le CNE va se réunir très bientôt. J'en fais partie pour l'instant. Dites-moi ce que je deviens.

M. le président :

Continuez à en faire partie à défaut.

Je clos les travaux. Je vous remercie de votre attention et de votre participation, et vous donne rendez-vous le 6 avril prochain

La séance est levée à 14h.

Post séance : le président du comité de bassin a précisé la procédure qu'il a retenue pour les derniers votes (cf. message du président aux membres du comité de bassin en annexe).

Annexe au procès-verbal du comité de bassin du 4/02/2021
(message du président aux membres du CB)

De : Comité de bassin Loire-Bretagne <comite-bassin@eau-loire-bretagne.fr>
Envoyé : vendredi 26 février 2021 18:41
À : Instances <Instances@eau-loire-bretagne.fr>
Objet : Message de la part de Thierry Burlot. Elections au comité de bassin Loire-Bretagne

Mes chers collègues,

Vous avez été très nombreux à participer à la séance d'installation du 4 février, et je vous en remercie vivement.

Cette séance nous a permis de procéder, dans des conditions inédites de vote à distance, à l'élection des vice-présidents, des présidences des commissions permanentes et territoriales et des administrateurs du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Afin de procéder aux élections suivantes, le quorum de notre assemblée devait être atteint. Ce qui n'était plus le cas, compte tenu de l'horaire avancé de la réunion.

C'est pourquoi il ne nous a pas été possible de poursuivre la séance avec les autres élections qui étaient prévues, et j'en suis désolé.

Il me semblait important de prendre le temps nécessaire, dans des conditions meilleures.

Je vous propose donc de reporter à notre séance du 6 avril les élections au Comité national de l'eau, au Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et de ses étiages sévères, et à la commission relative aux Milieux naturels.

J'informerai le Ministère de la Transition écologique de ce report.

Pour rappel, les candidatures enregistrées par le secrétariat des instances de bassin sont répertoriées ci-dessous.

Comité national de l'eau

Les missions du Comité national de l'eau sont indiquées à l'article L 213-1 du code de l'environnement, et sa composition est indiquée à l'article D 213-4 du code de l'environnement .

Sa composition est précisée par l'article D.213-4 du code de l'environnement : « 6 représentants des collectivités territoriales, dont au moins un représentant des communes ».

Au moins 1 poste pour 1 représentant des communes	James Gandrieau , élu lors du comité de bassin du 4 février
5 autres postes pour les représentant(e)s des collectivités territoriales	<i>6 candidats</i> Jean-Louis Ledoux Nathalie Rousset Samia Riffaud Cécile Gallien Philippe Barry Daniel Fréchet

Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest

L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2004 prévoit sa composition et sa constitution : 4 représentants du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, 2 représentants des usagers non économiques et 2 représentants des usagers économiques.

4 postes pour les représentant(e)s des collectivités territoriales	<i>3 candidats</i> Emmanuel Ferrand Pierre Pagesse Nathalie Rousset
2 postes pour les représentant(e)s des usagers non économiques	<i>Liste proposée par le collège des usagers non économiques</i> Jean-Jacques Orfeuvre Sabine Bessin
2 postes pour les représentant(e)s usagers économiques	<i>2 candidats</i> Nicolas Bonnefous Jean-Paul Combemorel

À ce jour, il manque 1 candidat parmi les représentants et représentantes du collège des parlementaires et des collectivités territoriales.

Je sollicite donc les membres de ce collège pour savoir qui se porte candidat.

Commission relative aux Milieux naturels

Je vous rappelle que cette commission est réglementairement mise en place par l'article D.213-28 du code de l'environnement.

Elle doit être pour les 2/3 au moins composée de membres du comité de bassin.

Le règlement intérieur du comité précise sa composition, et indique : « Dès lors qu'il y a correspondance entre le nombre de postes au comité de bassin et le nombre de postes à la commission relative aux Milieux naturels, il n'y a pas d'élection ».

Il s'agit donc au comité de bassin d'élire 4 représentant(e)s des collectivités territoriales, 1 personnalité qualifiée et 3 représentants des usagers économiques.

4 postes pour les représentant(e)s des collectivités territoriales	<i>1 candidat</i> <u>1 conseil régional</u> Jérôme Orvain <u>2 conseils départementaux</u> — <u>1 commune</u> —
Une personnalité qualifiée	—
3 postes pour les représentant(e)s usagers économiques	<i>3 candidats</i> <u>2 agriculture</u> Nicolas Bonnefous Catherine Schaepeynck <u>1 industrie</u> Camille De Paul

A ce jour, il manque 3 candidats parmi les représentants et représentantes du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, et une personnalité qualifiée.

Je sollicite donc les membres des collèges concernés pour savoir qui se porte candidat.

Je vous remercie à nouveau pour votre participation active lors de notre séance d'installation le 4 février dernier, tout en regrettant les conditions plus difficiles en fin de réunion.

Je compte sur vous pour participer à la prochaine séance du comité le 6 avril prochain.

Bien à vous,

Thierry Burlot,
Président du comité de bassin Loire-Bretagne

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE D'INSTALLATION DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion du jeudi 4 février 2021

(à 9h30 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme PAULIC Claire
P	Mme ARCANGER Jacqueline	En visio	
P	Mme AUBERGER Eliane	En visio	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	En visio	
A	M. AYRAL Bertrand		
P	Mme BARANGER Hélène	En visio	
A	M. BARRY Philippe		
A	Mme BARTEAU Frédérique	Pouvoir délégué à M. FAUCONNIER	
P	M. BAUDOT Christian	En visio	
A	M. BAYLE Pierre	Pouvoir délégué à M. LE MAIGNAN	
P	M. BEAUDOIN David	En visio	
P	Mme BERNARD Nathalie	En visio	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BERTHIER Emmanuel		
R	Mme BERTRAND Julie R. par Mme LASSUS-DEBAT Aurélie	En visio	
A	Mme BESSIN Sabine	Pouvoir délégué à M. L. MARTIN	
P	M. BLONDET Jacques	En visio	
A	M. BOCK François	Pouvoir délégué à M. LEDEUX	
P	M. BODENES Jean-Michel	En visio	
A	M. BOIGARD Fabrice	Pouvoir délégué à M. ORVAIN	
P	M. BOILEAU Fabien	En visio	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. BOIVENT Joseph	En visio	
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	En visio	
P	M. BONNEFOUS Nicolas	En visio	
A	Mme BONNEVILLE Annick	Pouvoir délégué à M. DENEUVY	
A	M. BOTHOREL Eric	Pouvoir délégué à M. BURLOT	
P	M. BOUJLILAT Hicham	En visio	
P	Mme BOUVET Françoise	En visio	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme BRAS Mona	En visio	
A	Mme BRAUD Christelle		
P	M. BROSSIER Jean-Claude	En visio	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. HABERT Laurent M. NAVEZ Marc
P	Mme BRUNY Régine	En visio	
A	Mme BUCCIO Fabienne		
P	M. BURLLOT Thierry	SIGNÉ	Mme LE QUER Marie-Christine M. BOTHOREL Eric
P	Mme CHALOT Marion	En visio	
P	M. CHARPENTIER Arnaud	En visio	
P	Mme CHATELAIS Edith	SIGNÉ	M. POUESSEL Pierre
P	M. CHITO Christian	En visio	Mme DAFFIX-RAY Pierrette
P	M. CHOLLET Fabrice	En visio	M. DOUCET Claude
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	En visio	
P	M. COUTURIER Christian	En visio	
A	Mme DAFFIX-RAY Pierrette	Pouvoir délégué à M. CHITO	
A	M. DALLES Bruno		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme DAVAL Catherine	En visio	
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	En visio	
P	M. DE PAUL Camille	En visio	Mme GARÇON Agnès
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	Mme DELATTRE Flavie	En visio	
P	Mme DELMOULY Véronique	En visio	
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Estelle RONDREUX	En visio	Mme BONNEVILLE Annick
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme GERARD Barbara
A	M. DOUCET Claude	Pouvoir délégué à M. CHOLLET	
P	Mme DUBOIS Marielle	En visio	
P	M. DUCOS Yves	En visio	
P	M. DUPUY Paul-Henry	En visio	
A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	Mme BARTEAU Frédérique Mme GOUIN Véronique
P	Mme FELIX Irène	En visio	
P	Mme FENEON Stéphanie	En visio	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. FERRAND Emmanuel	En visio	
R	M. FOURNIER Jérôme R. par Mme Gwenaëlle CROTTE-BRAULT	En visio	
P	Mme FOURTUNE Marion	En visio	
P	M. FRECHET Daniel	En visio	
P	Mme GALLIEN Cécile	En visio	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
P	Mme GARAND Annabelle	En visio	Mme KERGUILLEC Véfa
A	M. GARCIA Pierre		
A	Mme GARÇON Agnès	Pouvoir délégué à M. DE PAUL	
P	M. GAULANDEAU Claude	En visio	
A	Mme GERARD Barbara	Pouvoir délégué à M. DORON	
P	Mme GERARD Faustine	En visio	
P	M. GÉRAULT Laurent	SIGNÉ	
P	Mme GIBAUD Catherine	En visio	M. LESTOILLE Jean-Pierre M. SPECQ Bertrand
P	Mme GIRAUD Charline	En visio	
A	Mme GOUIN Véronique	Pouvoir délégué à M. FAUCONNIER	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GRANDIERE Jérémy	En visio	
P	M. GRELICHE Eric	En visio	
P	Mme GRIVOTET Françoise	En visio	
P	M. GUERET Jean-Pierre	En visio	
P	Mme GUEUGNEAU Edith	En visio	
P	M. GUILLAUME Pierre	En visio	
P	M. GUITTON Jean-Sébastien	En visio	
P	M. GUYON Didier	En visio	
A	Mme GUYOT Justine		
P	Mme HAAS Betsabée	En visio	
A	M. HABERT Laurent	Pouvoir délégué à M. BRULÉ	
P	Mme HAMARD Marie-Jo	En visio	
A	Mme HATSCH Valérie		
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	En visio	
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	En visio	M. MOREL Gilles
A	M. HERVE Marc		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. HERVE Pascal	En visio	
P	M. HERVOCHON Freddy	En visio	
P	M. HUET Gilles	En visio	
A	Mme HUET Solange		
P	Mme JODAR Christiane	En visio	
P	Mme JOUSSELIN Angèle	En visio	
P	Mme KERBORIOU Edwige	En visio	
A	Mme KERGUILLEC Véfa	Pouvoir délégué à Mme GARAND	
P	Mme LAMOUR Marguerite	En visio	
P	M. LE COAT Robert	En visio	
P	Mme LE COGUIC Marjorie	En visio	
A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
P	Mme LE FERRAND Maryvonne	En visio	
P	M. LE GAL Philippe	En visio	
P	M. LE GOFF Roger	En visio	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	En visio	M. BAYLE Pierre

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme LE QUER Marie-Christine	Pouvoir délégué à M. BURLOT	
P	Mme LE SAINT Florence	En visio	
P	M. LEBAS Olivier R. par Mme Aspasia PLEIBER	En visio	
P	M. LECHAUVE Michel	En visio	
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. BOCK François Mme MORIZIO Annick
P	Mme LEGRAND Marion	En visio	
P	M. LEGRET Denis	En visio	
P	M. LEIBREICH Johann	En visio	
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre	Pouvoir délégué à Mme GIBAUD	
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	En visio	
P	M. LOSTANLEN Georges	En visio	
P	Mme LOUBIERE Delphine	En visio	
P	Mme MAHE Laurence	En visio	
P	M. MAILHOS Pascal	En visio	
P	M. MARCHEGAY David	En visio	
R	M. MARTIN Didier R. par Mme Nolwenn BRIAND	En visio	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. MARTIN Lionel	En visio	<i>Mme BESSIN Sabine</i>
P	M. MARTINS Elmano	En visio	
P	M. MARY Jean-François	En visio	
P	Mme MATHYS Nicole	En visio	
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	En visio	
P	M. MENIER Jean-René	En visio	
P	M. MERY Yoann	En visio	
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	En visio	<i>Mme ROCHER Isabelle</i>
P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	En visio	
P	M. MICHEL Louis	En visio	
P	M. MILLIERAS Christophe	En visio	
P	Mme MOATAR Florentina	En visio	
P	M. MOELO Didier	En visio	
A	M. MOREL Gilles	Pouvoir délégué à Mme HÉRILIER	
A	Mme MORIZIO Annick	Pouvoir délégué à M. LEDEUX	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. MULLIEZ Stéphane		
P	M. MURZI Lucien	En visio	
A	M. NAVEZ Marc	Pouvoir délégué à M. BRULÉ	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	En visio	
P	M. ORVAIN Jérôme	En visio	M. BOIGARD Fabrice
P	M. PAGESSE Pierre	En visio	
P	M. PATEY Philippe	En visio	
A	Mme PAULIC Claire	Pouvoir délégué à M. ALBERT	
P	M. PAVILLON Jean-Paul	En visio	
P	M. PERROCHON Serge	En visio	
P	M. PIERSON Jean-Paul	En visio	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	En visio	
R	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	En visio	
P	M. POIRIER Fredy	En visio	
A	M. POUESSEL Pierre	Pouvoir délégué à Mme CHATELAIS	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	Mme RAPOSO Sophie	En visio	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	En visio	M. VINCENT Patrick
P	Mme RIFFAUD Samia	SIGNÉ	
P	Mme RIVET Michelle	SIGNÉ	
A	Mme ROCHER Isabelle	Pouvoir délégué à Mme MÉZIÈRES- FORTIN	
P	M. RONDEAU Joseph	En visio	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	En visio	
P	M. ROUSSEL Pierre	En visio	
P	Mme ROUSSET Nathalie	En visio	M. VALETTE Charles
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	En visio	
P	M. SCHWARTZ Wilfried	En visio	
A	M. SELLIER Guillaume		
P	M. SERVANT Luc	En visio	
P	Mme SIMONNET Pascale	En visio	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. SPECQ Bertrand	Pouvoir délégué à Mme GIBAUD	
R	M. STOUMBOFF Michel R. par M. Jean-Michel PREAU	En visio	
A	M. SUDRY Fabien		
R	Mme TAHERI Françoise R. par M. PLANCHON Eric	En visio	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. TRETOUT Olivier		
P	M. VACHELARD Jean-Luc	En visio (n'a pas pris part au vote)	
A	M. VALETTE Charles	Pouvoir délégué à Mme ROUSSET	
P	M. VALLEE Mickaël	En visio	
P	M. VAURS Christophe	En visio	
P	M. VENDROT Michel	En visio	
P	M. VERRIER Christophe	En visio	
P	M. VIAL Christophe	En visio	
P	Mme VIEL Kathia	En visio	
R	Mme VINCE Agnès R. par M. Gwenaël HERVOUET	En visio	
A	M. VINCENT Patrick	Pouvoir délégué à M. RIEFFEL	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. VOISIN Jean-Bernard	En visio	
P	Mme YVARD Séverine	En visio	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	144

Présents : 144
Dont représentés : 11
Pouvoirs donnés : 25
Absents : 41

Quorum 1 / 2 de 185 = 93

		ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
	P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence.	
	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
	A	Mme MONNIER Véronique	
	A	M. RAYMOND François	